

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

PARTIE B – Information propre à chacun des OPC

Prospectus simplifié daté du 29 juillet 2021

Fonds d'actions

Catégorie de société chefs de file mondiaux CI Black Creek (*auparavant, Catégorie de société chefs de file mondiaux Black Creek*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société d'actions internationales CI Black Creek (*auparavant, Catégorie de société d'actions internationales Black Creek*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société canadienne de dividendes CI (*auparavant, Catégorie de société canadienne de dividendes Cambridge*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société d'actions canadiennes CI (*auparavant, Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge*) (actions des séries A, AT5, AT6, AT8, D, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT5, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5, PT8, Y et Z)

Catégorie de société d'occasions de dividendes mondiaux CI (*auparavant, Catégorie de société mondiale de dividendes Cambridge*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société d'actions mondiales CI (*auparavant, Catégorie de société d'actions mondiales Cambridge*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5, PT8 et W)

Catégorie de société de petites sociétés mondiales CI (*auparavant, Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P et PT8)

Catégorie de société d'actions canadiennes petite/moyenne capitalisation pure CI (*auparavant, Catégorie de société d'actions canadiennes pure Cambridge*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société gestionnaires américains^{MD} CI (actions des séries A, AT8, E, ET8, EF, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT8 et P)

Catégorie de société américaine petites sociétés CI (actions des séries A, AT8, E, ET8, EF, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT8 et P)

Catégorie de société d'actions américaines sélectionnées CI (*auparavant, Catégorie de société valeur américaine CI*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société de placements canadiens CI (actions des séries A, AT5, AT6, AT8, D, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI (actions des séries A, E, EF, F, I, O, P, Y et Z)

Catégorie de société gestion de dividendes mondiaux de qualité CI (*auparavant, Catégorie de société mondiale avantage dividendes élevés CI*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, F, FT8, I, O, OT5 et OT8)

Catégorie de société valeur mondiale CI (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8 et P)

Catégorie de société valeur internationale CI (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8 et P)

Catégorie de société d'actions américaines CI (*auparavant, Catégorie de société de croissance et de revenu américain Sentry*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société d'occasions Asie CI (*auparavant, Catégorie de société d'occasions Asie Signature*) (actions des séries A, E, EF, F, O et P)

Catégorie de société des marchés émergents CI (*auparavant, Catégorie de société marchés nouveaux Signature*) (actions des séries A, AT8, AH, E, ET8, EF, EFT8, F, FT8, FH, I, IT8, IH, O, OT8, P et PH)

Catégorie de société mondiale de dividendes CI (*auparavant, Catégorie de société mondiale de dividendes Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société énergie mondiale CI (*auparavant, Catégorie de société énergie mondiale Signature*) (actions des séries A, E, EF, F, I, O, P et PP)

Catégorie de société d'actions mondiales Sélect CI (*auparavant, Catégorie de société d'actions mondiales Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P et PT8)

Catégorie de société ressources mondiales CI (*auparavant, Catégorie de société ressources mondiales Signature*) (actions des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Catégorie de société alpha innovateurs mondiaux CI (*auparavant, Catégorie de société technologies mondiales Signature*) (actions des séries A, AH, E, EF, F, FH, I, IH, O, P et PH)

Catégorie de société d'actions canadiennes sélect CI (*auparavant, Catégorie de société canadienne sélect Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT5, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société américaine Synergy CI (*auparavant, Catégorie de société américaine Synergy*) (actions des séries A, AT8, E, ET8, EF, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT8 et P)

Catégorie de société canadienne Synergy CI (*auparavant, Catégorie de société canadienne Synergy*) (actions des séries A, AT8, E, ET8, EF, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT8, P, Y, Z et Prestige)

Catégorie de société mondiale Synergy CI (*auparavant, Catégorie de société mondiale Synergy*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, Y et Z)

Fonds équilibrés

Catégorie de société équilibrée mondiale CI Black Creek (*auparavant, Catégorie de société équilibrée mondiale Black Creek*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société de répartition de l'actif canadien CI (*auparavant, Catégorie de société de répartition de l'actif Cambridge*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT5, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société équilibrée canadienne CI (*auparavant, Catégorie de société équilibrée canadienne Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT5, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société mondiale croissance et revenu CI (*auparavant, Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT5, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société de croissance et de revenu canadien CI (*auparavant, Catégorie de société de croissance et de revenu Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT5, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société croissance et revenu de dividendes CI (*auparavant, Catégorie de société dividendes Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Fonds de revenu/de spécialité

Catégorie de société à court terme CI (actions des séries A, AT8, E, EF, F, I, IT8, O et P)

Catégorie de société à court terme en dollars US CI (actions des séries A, E, F, I, O et P)

Catégorie de société obligations canadiennes CI (*auparavant, Catégorie de société obligations canadiennes Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8 et P)

Catégorie de société obligations de sociétés CI (*auparavant, Catégorie de société obligations de sociétés Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société de rendement diversifié CI (*auparavant, Catégorie de société de rendement diversifié Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, F, FT5, FT8, I, IT5, IT8, O, OT5 et OT8)

Catégorie de société obligations mondiales CI (*auparavant, Catégorie de société obligations mondiales Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT5 et P)

Catégorie de société aurifère CI (*auparavant, Catégorie de société aurifère Signature*) (actions des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Catégorie de société revenu élevé CI (*auparavant, Catégorie de société revenu élevé Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Catégorie de société d'obligations à rendement élevé CI (*auparavant, Catégorie de société d'obligations à rendement élevé Signature*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET8, F, FT5, FT8, O et OT8)

Série Portefeuilles Select CI

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 80r20a (*auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 80r20a*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5, PT8, W et WT5)

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 70r30a (*auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 70r30a*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5, PT8, W et WT8)

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 60r40a (*auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 60r40a*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5, PT8, W, WT5 et WT8)

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 50r50a (*auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 50r50a*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5, PT8, W et WT8)

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 40r60a (*auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 40r60a*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5, PT8, W, WT5 et WT8)

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 30r70a (*auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 30r70a*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT8 et W)

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 20r80a (*auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 20r80a*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, IT8, O, OT5, OT8, P, PT8 et W)

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 100a (*auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 100a*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT5, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5, PT8 et W)

Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select CI (*auparavant, Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select*) (actions des séries A, E, EF, F, I, O, P, V, W, Y et Z)

Catégorie de société gestion du revenu Select CI (*auparavant, Catégorie de société gestion du revenu Select*) (actions des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, IT5, IT8, O, OT5, OT8, P, PT5, PT8, U, V, W, WT5, Y et Z)

Catégorie de société gestion d'actions internationales Select CI (*auparavant, Catégorie de société gestion d'actions internationales Select*) (actions des séries A, E, EF, F, I, O, P, V, W, Y et Z)

Catégorie de société gestion d'actions américaines Select CI (*auparavant, Catégorie de société gestion d'actions américaines Select*) (actions des séries A, E, EF, F, I, O, P, V, W, Y et Z)

Fonds de lancement Select CI (*auparavant, Fonds de lancement Select*) (parts des séries A, F, I et W)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Catégorie de société chefs de file mondiaux CI Black Creek*	1
Catégorie de société d'actions internationales CI Black Creek*	5
Catégorie de société canadienne de dividendes CI*	9
Catégorie de société d'actions canadiennes CI*	13
Catégorie de société d'occasions de dividendes mondiaux CI*	17
Catégorie de société d'actions mondiales CI*	21
Catégorie de société de petites sociétés mondiales CI*	25
Catégorie de société d'actions canadiennes petite/moyenne capitalisation pure CI*	29
Catégorie de société gestionnaires américains ^{MD} CI	33
Catégorie de société américaine petites sociétés CI	37
Catégorie de société d'actions américaines sélectionnées CI*	41
Catégorie de société de placements canadiens CI	45
Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI	49
Catégorie de société gestion de dividendes mondiaux de qualité CI*	53
Catégorie de société valeur mondiale CI	57
Catégorie de société valeur internationale CI	61
Catégorie de société d'actions américaines CI*	65
Catégorie de société d'occasions Asie CI*	69
Catégorie de société des marchés émergents CI*	72
Catégorie de société mondiale de dividendes CI*	76
Catégorie de société énergie mondiale CI*	80
Catégorie de société d'actions mondiales Sélect CI*	83
Catégorie de société ressources mondiales CI*	87
Catégorie de société alpha innovateurs mondiaux CI*	90
Catégorie de société d'actions canadiennes sélect CI*	94
Catégorie de société américaine Synergy CI*	98
Catégorie de société canadienne Synergy CI*	102
Catégorie de société mondiale Synergy CI*	106
Catégorie de société équilibrée mondiale CI Black Creek*	110
Catégorie de société de répartition de l'actif canadien CI*	114
Catégorie de société équilibrée canadienne CI*	118
Catégorie de société mondiale croissance et revenu CI*	122
Catégorie de société de croissance et de revenu canadien CI*	126
Catégorie de société à court terme CI	130
Catégorie de société à court terme en dollars US CI	133
Catégorie de société obligations canadiennes CI* **	135
Catégorie de société obligations de sociétés CI* **	139
Catégorie de société de rendement diversifié CI* **	143
Catégorie de société croissance et revenu de dividendes CI*	147
Catégorie de société obligations mondiales CI* **	151
Catégorie de société aurifère CI*	155
Catégorie de société revenu élevé CI* **	159
Catégorie de société d'obligations à rendement élevé CI* **	163
Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 80r20a*	167
Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 70r30a*	171
Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 60r40a*	175
Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 50r50a*	179
Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 40r60a*	183
Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 30r70a*	187
Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 20r80a*	191
Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 100a*	195
Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select CI*	199
Catégorie de société gestion du revenu Select CI*	203

Catégorie de société gestion d'actions internationales Select CI*.....	207
Catégorie de société gestion d'actions américaines Select CI*	211
Fonds de lancement Select CI*	215

Catégorie de société chefs de file mondiaux CI Black Creek*

Détail du fonds

Type d'OPC	Fonds d'actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2011
Série AT5	Le 27 juillet 2011
Série AT8	Le 27 juillet 2011
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 27 juillet 2011
Série FT5	Le 27 juillet 2011
Série FT8	Le 27 juillet 2011
Série I	Le 27 juillet 2011
Série IT8	Le 18 novembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

*Auparavant, Catégorie de société chefs de file mondiaux Black Creek.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de générer une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres ou des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés de partout dans le monde. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à l'assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds peut détenir directement des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres ou des titres d'un organisme de placement collectif qui détient de tels titres de capitaux propres et titres apparentés à des titres de capitaux propres (un « fonds sous-jacent »).

Le fonds atteint actuellement son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds chefs de file mondiaux CI Black Creek (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Le conseiller en valeurs observe les événements à l'échelle mondiale selon une perspective à long terme et cherche à comprendre l'aspect économique et les caractéristiques d'entreprises et de secteurs différents.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société chefs de file mondiaux CI Black Creek*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs investit dans un portefeuille diversifié composé de titres de sociétés de haute qualité qui sont concurrentielles à l'échelle mondiale. Il effectue une analyse historique en tenant compte du rendement financier, des tendances et des changements technologiques dans le secteur, des sensibilités liées aux facteurs économiques, ainsi que d'autres facteurs qui peuvent toucher les aspects économiques futurs du secteur. Le conseiller en valeurs s'efforce de choisir des sociétés qui sont des chefs de file dans leur secteur et qui présentent une gestion solide, une croissance des profits et un potentiel de plus-value du capital. Ces sociétés seront celles qui, selon le fonds, sont des chefs de file dans leur secteur respectif, comme en font foi une présence bien établie sur le marché et des positions concurrentielles à l'échelle mondiale, régionale ou nationale.

Les titres dans lesquels le fonds peut investir sont libellés en plusieurs devises et peuvent être négociés dans des marchés partout dans le monde. Le fonds diversifiera ses placements en investissant dans des titres de sociétés réparties dans différents pays du monde, qui pourraient comprendre le Canada. Aucune limite n'a été établie quant à la portion des actifs du fonds pouvant être investie dans chaque pays.

Bien que le portefeuille du fonds soit diversifié par pays, secteur et société, il est spécialisé et concentré.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds chefs de file mondiaux Black Creek. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des sociétés en pleine croissance de qualité partout dans le monde;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société chefs de file mondiaux CI Black Creek*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,31	79,79	139,86	318,36
Série AT5	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT8	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série ET5	23,67	74,62	130,80	297,73
Série ET8	23,47	73,98	129,67	295,16
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série EFT5	12,81	40,38	70,78	161,11
Série EFT8	12,91	40,70	71,34	162,40
Série F	14,04	44,26	77,57	176,58
Série FT5	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT8	14,04	44,26	77,57	176,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT5	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société chefs de file mondiaux CI Black Creek*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'actions internationales CI Black Creek*

Détail du fonds

Type d'OPC	Fonds d'actions internationales
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2011
Série AT5	Le 27 juillet 2011
Série AT8	Le 27 juillet 2011
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 27 juillet 2011
Série FT5	Le 27 juillet 2011
Série FT8	Le 27 juillet 2011
Série I	Le 27 juillet 2011
Série IT8	Le 18 novembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

*Auparavant, Catégorie de société d'actions internationales Black Creek.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds peut détenir directement des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis ou des titres d'un organisme de placement collectif qui détient de tels titres de capitaux propres (un « fonds sous-jacent »). Le fonds atteint actuellement son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds d'actions internationales CI Black Creek (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Le fonds investira principalement, directement ou indirectement, dans un portefeuille composé de titres de capitaux propres de sociétés situées dans des pays à l'extérieur du Canada et des États-Unis, y compris de sociétés situées dans les marchés émergents. Il peut investir dans des petites, moyennes et grandes sociétés et peut détenir de la trésorerie

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions internationales CI Black Creek*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

et des équivalents de trésorerie. Bien que le portefeuille du fonds soit diversifié par pays, secteur et société, il peut détenir des positions plus importantes dans moins de titres.

Au moment de choisir des titres pour le fonds, le conseiller en valeurs évalue les qualités de chaque société en tenant compte de sa position de chef de file dans le secteur, de la solidité de sa gestion, de la croissance des profits et de la possibilité de plus-value du capital. Afin d'établir sa propre opinion de la société, le conseiller en valeurs tient compte également de l'ensemble des conditions macroéconomiques, du rendement financier historique de la société, des tendances et des changements technologiques dans le secteur, des sensibilités aux facteurs économiques, ainsi que d'autres facteurs qui peuvent toucher les aspects économiques futurs du secteur.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds sous-jacent contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds sous-jacent (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions internationales CI Black Creek*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds d'actions internationales Black Creek. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des sociétés de qualité situées principalement à l'extérieur du Canada et des États-Unis;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,31	79,79	139,86	318,36
Série AT5	25,62	80,76	141,56	322,22
Série AT8	25,72	81,08	142,12	323,51
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série EFT5	11,99	37,80	66,25	150,80
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	14,04	44,26	77,57	176,58
Série FT5	14,24	44,90	78,71	179,16
Série FT8	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT5	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions internationales CI Black Creek*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société canadienne de dividendes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes canadiens
Date de création	
Série A	Le 21 décembre 2015
Série AT5	Le 21 décembre 2015
Série AT8	Le 21 décembre 2015
Série E	Le 21 décembre 2015
Série ET5	Le 21 décembre 2015
Série ET8	Le 21 décembre 2015
Série EF	Le 21 décembre 2015
Série EFT5	Le 21 décembre 2015
Série EFT8	Le 21 décembre 2015
Série F	Le 21 décembre 2015
Série FT5	Le 21 décembre 2015
Série FT8	Le 21 décembre 2015
Série I	Le 21 décembre 2015
Série IT8	Le 21 décembre 2015
Série O	Le 21 décembre 2015
Série OT5	Le 21 décembre 2015
Série OT8	Le 21 décembre 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société canadienne de dividendes Cambridge.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est principalement de fournir un flux de revenu prévisible et, en second lieu, une croissance du capital à long terme modeste en investissant dans un portefeuille géré activement composé principalement d'actions canadiennes.

Pour atteindre son objectif, le fonds a comme politique de placement d'investir, directement ou indirectement, la plupart de l'actif dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions canadiennes et de titres équivalents dont le rendement boursier est élevé et dont la rentabilité et les bénéfices sont prévisibles, ce qui contribue à la croissance des dividendes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds atteindra son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds canadien de dividendes CI (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Généralement, le conseiller en valeurs essaie de produire un revenu de dividendes supérieur et une plus-value du capital modeste à long terme en investissant dans des sociétés en pleine maturité qui ont des niveaux de rentabilité

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société canadienne de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

croissants et prévisibles. Le conseiller en valeurs favorise les sociétés canadiennes solides financièrement souhaitant que le portefeuille du fonds affiche des taux de croissance supérieurs à la moyenne.

L'approche du conseiller en valeurs comporte à la fois des outils quantitatifs et qualitatifs pour établir un portefeuille orienté sur le revenu. En utilisant des facteurs choisis soigneusement, le conseiller en valeurs examine l'ensemble du marché canadien pour repérer des occasions possibles.

Les outils quantitatifs du conseiller en valeurs repèrent automatiquement les sociétés auxquelles il vaut la peine de porter attention. Le conseiller en valeurs complète les renseignements quantitatifs avec une connaissance approfondie des sociétés dans chaque secteur et de leurs exigences économiques.

Le revenu fiable sur les titres du fonds provient du choix d'une base de sociétés qui affichent des niveaux de rentabilité prévisibles et croissants. Plus précisément, le conseiller en valeurs cherche des actions avec des bénéfices croissants car ils correspondent à un flux de revenu courant qui pourrait servir au financement de dividendes et souvent à une plus-value des prix d'actions plus élevés.

Le fonds peut investir un maximum de 30 % de ses actifs (valeur comptable) dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Ce fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société canadienne de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds canadien de dividendes Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital modeste;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société canadienne de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	25,11	79,15	138,73	315,78
Série AT8	24,70	77,85	136,46	310,62
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série ET5	23,36	73,65	129,10	293,87
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,30	38,77	67,95	154,67
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT5	13,63	42,97	75,31	171,42
Série FT8	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société canadienne de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'actions canadiennes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 31 décembre 2007
Série AT5	Le 31 décembre 2007
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série AT8	Le 31 décembre 2007
Série D	Le 26 juillet 2012
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 31 décembre 2007
Série FT5	Le 31 décembre 2007
Série FT8	Le 31 décembre 2007
Série I	Le 31 décembre 2007
Série IT5	Le 3 octobre 2011
Série IT8	Le 3 août 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série Y	Le 30 juillet 2013
Série Z	Le 30 juillet 2013
Type de titres	Actions des d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Ce fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Jusqu'à 49 % de l'actif du fonds peut être investi dans d'autres types de titres et dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs repère des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et tient également compte de facteurs comme la pénétration du marché, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les occasions de placement. Il s'agit, en l'occurrence, d'évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur d'activité et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre une négociation de placements importante ou fréquente, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	24,70	77,85	136,46	310,62
Série AT6	24,59	77,53	135,89	309,33
Série AT8	24,59	77,53	135,89	309,33
Série D	20,90	65,90	115,51	262,93
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série ET5	23,16	73,01	127,97	291,29
Série ET8	23,26	73,33	128,53	292,58
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série EFT5	12,40	39,09	68,51	155,96
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT5	13,63	42,97	75,31	171,42
Série FT8	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT5	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64
Série Y	13,12	41,35	72,48	164,98
Série Z	24,29	76,56	134,20	305,47

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'occasions de dividendes mondiaux CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes mondiaux
Date de création	
Série A	Le 30 juillet 2013
Série AT5	Le 30 juillet 2013
Série AT8	Le 30 juillet 2013
Série E	Le 30 juillet 2013
Série ET5	Le 30 juillet 2013
Série ET8	Le 30 juillet 2013
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 30 juillet 2013
Série FT5	Le 30 juillet 2013
Série FT8	Le 30 juillet 2013
Série I	Le 30 juillet 2013
Série IT8	Le 30 juillet 2013
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 30 juillet 2013
Série OT8	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société mondiale de dividendes Cambridge.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir un rendement global élevé du capital investi, qui se compose de revenus de dividendes et de gains en capital.

Le fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans divers pays qui versent, ou pourraient verser, des dividendes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds peut détenir directement des titres de capitaux propres de sociétés situées dans divers pays ou des titres d'un organisme de placement collectif qui détient de tels titres de capitaux propres et titres apparentés à des titres de capitaux propres (un « *fonds sous-jacent* »).

Le fonds atteindra son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds d'occasions de dividendes mondiaux CI (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'occasions de dividendes mondiaux CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs repère des sociétés qui possèdent des antécédents de versements réguliers de dividendes et/ou d'augmentation de leurs dividendes, ou qui devraient verser des dividendes. Le conseiller en valeurs cherche des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer ces sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Pour décider d'acheter ou de vendre des titres, le conseiller en valeurs détermine s'ils offrent une bonne valeur compte tenu de leur cours.

Le fonds peut détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et du prix de ses placements et couvrir le risque de change du fonds;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés financiers individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'occasions de dividendes mondiaux CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives et fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur qui détient les actions dans un compte non enregistré reçoive des gains en capital imposables. Ces opérations peuvent également faire augmenter les coûts d'opérations, ce qui réduit les rendements.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds mondial de dividendes Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions mondiales qui offre un potentiel de croissance à long terme;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'occasions de dividendes mondiaux CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	25,41	80,12	140,42	319,65
Série AT8	25,31	79,79	139,86	318,36
Série E	23,36	73,65	129,10	293,87
Série ET5	23,06	72,69	127,40	290,00
Série ET8	22,65	71,39	125,14	284,85
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série EFT5	12,50	39,41	69,08	157,24
Série EFT8	12,09	38,12	66,81	152,09
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT5	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT8	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'occasions de dividendes mondiaux CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'actions mondiales CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 31 décembre 2007
Série AT5	Le 31 décembre 2007
Série AT8	Le 31 décembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 31 décembre 2007
Série FT5	Le 31 décembre 2007
Série FT8	Le 31 décembre 2007
Série I	Le 31 décembre 2007
Série IT8	Le 31 décembre 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série W	Le 31 décembre 2007
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société d'actions mondiales Cambridge.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Ce fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde et peut effectuer des placements dans tout pays, y compris sur des marchés émergents ou dans des secteurs émergents de tout marché.

Le conseiller en valeurs repère des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et tient également compte de facteurs comme la pénétration du marché, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les occasions de placement. Il s'agit, en l'occurrence, d'évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur d'activité et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre une négociation de placements importante ou fréquente, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT5	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT8	25,41	80,12	140,42	319,65
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série ET5	22,85	72,04	126,27	287,42
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,60	39,73	69,65	158,53
Série EFT5	12,50	39,41	69,08	157,24
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série FT5	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT8	14,04	44,26	77,57	176,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT5	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22
Série W	14,14	44,58	78,14	177,87

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société de petites sociétés mondiales CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés mondiales à petite/moyenne capitalisation
Date de création	
Série A	Le 31 juillet 2014
Série AT5	Le 4 août 2015
Série AT8	Le 31 juillet 2014
Série E	Le 29 juillet 2014
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 31 juillet 2014
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 31 juillet 2014
Série FT8	Le 31 juillet 2014
Série I	Le 31 juillet 2014
Série IT8	Le 31 juillet 2014
Série O	Le 31 juillet 2014
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 31 juillet 2014
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions ordinaires d'entreprises de différents pays.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Lorsqu'il achète ou vend des titres pour le fonds, le conseiller en valeurs examine les chances de succès de chaque société en fonction de sa situation financière actuelle, de la position qu'elle occupe au sein de son secteur d'activité et de la conjoncture économique et des marchés. Le conseiller en valeurs tient compte de facteurs comme le potentiel de croissance, les estimations des bénéfices et la qualité de la direction.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer ces sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de petites sociétés mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds misera sur des petites et des moyennes sociétés, mais il peut investir dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés.

Le fonds peut détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et du prix de ses placements et couvrir le risque de change du fonds;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés financiers individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives et fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur qui détient les actions dans un compte non enregistré reçoive des gains en capital imposables. Ces opérations peuvent également faire augmenter les coûts d'opérations, ce qui réduit les rendements.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de petites sociétés mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, le Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge était propriétaire d'environ 51,42 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des titres de capitaux propres de sociétés de différents pays;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT5	24,80	78,18	137,03	311,91
Série AT8	25,41	80,12	140,42	319,65
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	23,57	74,30	130,23	296,45
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	11,99	37,80	66,25	150,80
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série FT8	13,42	42,32	74,18	168,84
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de petites sociétés mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'actions canadiennes petite/moyenne capitalisation pure CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 21 décembre 2015
Série AT5	Le 21 décembre 2015
Série AT8	Le 21 décembre 2015
Série E	Le 21 décembre 2015
Série ET5	Le 21 décembre 2015
Série EF	Le 21 décembre 2015
Série EFT5	Le 21 décembre 2015
Série EFT8	Le 21 décembre 2015
Série F	Le 21 décembre 2015
Série FT5	Le 21 décembre 2015
Série FT8	Le 21 décembre 2015
Série I	Le 21 décembre 2015
Série IT8	Le 21 décembre 2015
Série O	Le 21 décembre 2015
Série OT5	Le 21 décembre 2015
Série OT8	Le 21 décembre 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société d'actions canadiennes pure Cambridge.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant une tranche importante de son actif, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds atteindra son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds d'actions canadiennes petite/moyenne capitalisation pur CI (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Lorsqu'il achète ou vend des titres pour le fonds, le conseiller en valeurs examine les chances de succès de chaque société en fonction de sa situation financière actuelle, de la position qu'elle occupe au sein de son secteur d'activité et de la conjoncture économique et des marchés. Le conseiller en valeurs tient compte de facteurs comme le potentiel de croissance, les estimations des bénéfices, la qualité de la direction et le cours actuel des titres.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes petite/moyenne capitalisation pure CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds peut investir dans des actions ordinaires et privilégiées de petites, de moyennes et de grandes sociétés ou dans tout autre type de titres de capitaux propres ou de titres apparentés à des titres de capitaux propres. Il peut investir jusqu'à environ 10 % de son actif dans des titres étrangers et peut détenir des titres de fiducie de revenu, de la trésorerie et des titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs peut renouveler activement les placements du fonds, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela a également pour effet d'augmenter la probabilité que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez vos titres du fonds dans un compte non enregistré.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et couvrir le risque de change du fonds;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable, les conseillers en valeurs peuvent investir l'actif du fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes petite/moyenne capitalisation pure CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier de la partie A* du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds d'actions canadiennes pur Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des titres de capitaux propres canadiens;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,59	77,53	135,89	309,33
Série AT5	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT8	25,00	78,82	138,16	314,49
Série E	23,36	73,65	129,10	293,87
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	11,99	37,80	66,25	150,80
Série F	13,42	42,32	74,18	168,84
Série FT5	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT8	14,04	44,26	77,57	176,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes petite/moyenne capitalisation pure CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société gestionnaires américains^{MD} CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création	
Série A	Le 17 juillet 2000
Série AT8	Le 29 décembre 2011
Série E	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série FT8	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 26 septembre 2001
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseillers en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC Epoch Investment Partners, Inc. Picton Mahoney Asset Management

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir le maximum de croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui, de l'avis des conseillers en valeurs, ont de bonnes possibilités de croissance. Ces sociétés sont situées dans les pays qui ont signé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) (ou l'accord qui le remplacera). Ces pays comprennent actuellement les États-Unis, le Canada et le Mexique, mais peuvent également inclure des pays qui deviendront membres de l'ALENA ultérieurement.

Le fonds utilise une approche « à plusieurs gestionnaires », c'est-à-dire qu'il est géré par plus d'un conseiller en valeurs.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Les actifs du fonds sont répartis en parts à peu près égales entre les conseillers en valeurs et sont rééquilibrés périodiquement.

Les conseillers en valeurs analysent l'économie et les secteurs d'activité nord-américains. En fonction de cette analyse, ils déterminent les pays puis les sociétés qui présentent, selon eux, des possibilités de forte croissance.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestionnaires américains^{MD} CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Les conseillers en valeurs peuvent utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, les conseillers en valeurs :

- analysent les économies et les secteurs d'activité partout dans le monde;
- repèrent les sociétés qui sont les chefs de file de leur secteur d'activité;
- analysent la durabilité de la position concurrentielle de la société;
- évaluent le rendement de la société en fonction de critères de rendement qu'ils choisissent;
- comparent le cours des actions de la société aux cours d'actions de sociétés étrangères dans le même secteur d'activité;
- analysent les données financières et d'autres sources de renseignements.

Lorsqu'ils décident d'acheter ou de vendre un placement, les conseillers en valeurs étudient également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les conseillers en valeurs pourraient également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, les conseillers en valeurs utilisent la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'ils achètent ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestionnaires américains^{MD} CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles croissance équilibrée et la Série Portefeuilles équilibrée étaient propriétaires d'environ 16,97 % et 35,08 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés nord-américaines ayant un potentiel de croissance;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestionnaires américains^{MD} CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT8	25,72	81,08	142,12	323,51
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT8	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestionnaires américains^{MD} CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société américaine petites sociétés CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés américaines à petite/moyenne capitalisation
Date de création	
Série A	Le 24 février 2000
Série AT8	Le 29 décembre 2011
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série FT8	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 12 juillet 2008
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de chercher à obtenir une croissance du capital supérieure à la moyenne.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés d'Amérique du Nord de faible à moyenne capitalisation.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs détermine les sociétés qui présentent des possibilités de forte croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant. Le conseiller en valeurs met l'accent sur les sociétés dont les possibilités de croissance ne sont pas reflétées dans le cours actuel de leurs titres et les sociétés qui devraient améliorer leur bénéfice.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société américaine petites sociétés CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles croissance équilibrée, la Série Portefeuilles croissance, la Série Portefeuilles équilibrée et le Fonds de croissance PDG Clarica étaient propriétaires d'environ 19,84 %, 10,67 %, 35,13 % et 10,86 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés d'Amérique du Nord de faible à moyenne capitalisation;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série AT8	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	23,98	75,59	132,50	301,60
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT8	14,04	44,26	77,57	176,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société américaine petites sociétés CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'actions américaines sélectionnées CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création	
Série A	Le 31 juillet 2001
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 29 août 2012
Série ET8	Le 29 août 2012
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 6 janvier 2003
Série IT8	Le 28 septembre 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 29 août 2012
Série OT8	Le 29 août 2012
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société valeur américaine CI.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir des rendements supérieurs avec un niveau de risque limité en investissant dans un portefeuille diversifié de sociétés de grande qualité sous-évaluées.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés aux États-Unis.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le conseiller en valeurs :

- investit essentiellement dans les actions ordinaires de grandes sociétés américaines;
- applique un processus rigoureux de sélection des actions fondé sur une analyse ascendante en vue d'évaluer la situation courante et les perspectives d'avenir des sociétés émettrices;
- considère que la qualité et l'évaluation sont deux aspects déterminants lorsqu'il effectue un placement;

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions américaines sélectionnées CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- utilise, comme stratégie de base, la rotation des titres de sociétés qui ont été évalués comme offrant le meilleur rendement rajusté en fonction du risque, tout en privilégiant les titres de qualité;
- peut investir dans des titres de sociétés situées en dehors des États-Unis;
- peut investir dans des titres de créance de sociétés et/ou des titres convertibles.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie le potentiel de rendement absolu ainsi que le rendement par rapport à d'autres occasions de placement.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- investir dans des bons du Trésor, des obligations, des débetures et des billets, et dans des sociétés à l'extérieur des États-Unis;
- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information*

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions américaines sélectionnées CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles équilibrée était propriétaire d'environ 18,56 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions américaines;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions américaines sélectionnées CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	24,70	77,85	136,46	310,62
Série AT8	25,52	80,44	140,99	320,93
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT5	14,14	44,58	78,14	177,87
Série FT8	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT5	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT8	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions américaines sélectionnées CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société de placements canadiens CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 15 juillet 2003
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série D	Le 26 juillet 2012
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 15 juillet 2003
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 29 juin 2005
Série IT8	Le 28 septembre 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des actions de grandes sociétés canadiennes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le conseiller en valeurs :

- investit principalement dans les titres des plus grandes entreprises (d'après leur capitalisation) inscrites à la Bourse de Toronto;
- exerce une gestion rigoureuse axée sur la valeur en mettant l'accent sur les entreprises dont les actions sont considérées comme sous-évaluées par rapport aux perspectives qu'elles présentent et offrent, sur la base de critères tels que des ratios cours-valeur comptable et cours-bénéfice inférieurs à la moyenne, et un rendement supérieur à la moyenne sur le plan des dividendes, une bonne valeur tant en termes absolus que relatifs;

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de placements canadiens CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- applique un processus rigoureux de sélection des actions fondé sur une analyse ascendante en vue d'évaluer la situation courante et le potentiel des sociétés émettrices.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de placements canadiens CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, deux fonds que nous gérons étaients propriétaires d'environ 17,92 % et 14,48 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 14,57 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de Brookfield Asset Management Inc. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de placements canadiens CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,29	76,56	134,20	305,47
Série AT5	23,77	74,95	131,36	299,02
Série AT6	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT8	23,88	75,27	131,93	300,31
Série D	21,01	66,22	116,08	264,22
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	23,36	73,65	129,10	293,87
Série EF	12,30	38,77	67,95	154,67
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,01	41,03	71,91	163,69
Série FT5	13,32	42,00	73,61	167,56
Série FT8	12,91	40,70	71,34	162,40
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de placements canadiens CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions du secteur
Date de création	
Série A	Le 23 juillet 1996
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série Y	Le 14 août 2009
Série Z	Le 14 août 2009
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans les titres de capitaux propres et les titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde qui se spécialisent dans le secteur médical ou des soins de la santé, qui fournissent des biens et des services à de telles sociétés ou qui, de l'avis du conseiller en valeurs, pourraient tirer profit de l'évolution de l'industrie des sciences de la santé.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés dotées d'une capacité de forte croissance dans leur secteur d'activité, puis tient compte des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant. Le conseiller en valeurs s'attarde aux sociétés dont le prix courant ne traduit pas les possibilités de croissance et celles qui devraient, selon les attentes, réaliser de meilleurs bénéfices.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs détermine alors le montant des actifs du fonds attribué à chaque placement en fonction des critères suivants :

- les possibilités de croissance;
- la volatilité;
- le rendement attendu par rapport aux autres placements dans le portefeuille;
- l'effet prévu sur le rendement du portefeuille dans son ensemble.

Les titres qui ont à la fois des perspectives intéressantes et stables de bénéfice reçoivent une pondération initiale supérieure.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au secteur.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés de l'industrie des sciences de la santé;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,98	75,59	132,50	301,60
Série E	22,85	72,04	126,27	287,42
Série EF	11,58	36,50	63,98	145,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série F	12,71	40,06	70,21	159,82
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série Y	13,63	42,97	75,31	171,42
Série Z	25,11	79,15	138,73	315,78

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société gestion de dividendes mondiaux de qualité CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes mondiaux
Date de création	
Série A	Le 22 février 2007
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série F	Le 21 février 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 21 février 2007
Série O	Le 4 octobre 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société mondiale avantage dividendes élevés CI.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de générer avec constance des revenus de dividendes et d'intérêts élevés. Pour ce faire, le fonds investira surtout, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires et des actions privilégiées qui versent des dividendes, ainsi que dans des débetures, des titres de fiducies de revenu, des titres liés à des actions et des titres convertibles d'émetteurs de différents pays. Les placements indirects peuvent comprendre les placements dans des dérivés et dans des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Afin d'atteindre ses objectifs, le fonds investira principalement dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») qui versent des dividendes et qui offrent une exposition à des sociétés versant des dividendes de différents pays. Les FNB peuvent être une combinaison de fonds dont la gestion peut être passive, active ou fondées sur des règles. Si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, le fonds pourrait également investir dans d'autres organismes de placement collectif et dans d'autres titres.

Pour se protéger contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque de change, le fonds peut utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition à certains titres et à certains marchés plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Afin de générer un revenu additionnel, le fonds peut conclure des opérations de prêt et de mise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre*

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion de dividendes mondiaux de qualité CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

à chacun des OPC décrits dans le présent document – *Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En plus de détenir de la trésorerie, le fonds peut aussi investir son encaisse excédentaire i) dans des titres de créance libellés en dollars canadiens ou américains considérés comme des placements de bonne qualité, au moment du placement, par Standard & Poor's ou une autre agence de notation équivalente, et ii) dans des équivalents de trésorerie. Le fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse et des fonds de placement à capital fixe.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion de dividendes mondiaux de qualité CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au 2 juillet 2021, un fonds que nous gérons était propriétaire d'environ 32,91 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 30,22 %, 46,93 % et 13,04 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du FNB Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité CI WisdomTree, du FNB Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité CI WisdomTree et du FNB Indice de dividendes de marchés émergents CI WisdomTree, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié composé de titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes élevés en vue d'atteindre une croissance mesurée du capital;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	26,23	82,70	144,95	329,96
Série AT5	26,75	84,31	147,79	336,40
Série AT8	26,03	82,05	143,82	327,38
Série E	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET5	23,26	73,33	128,53	292,58

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion de dividendes mondiaux de qualité CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société gestion de dividendes mondiaux de qualité CI*

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série F	14,96	47,16	82,67	188,18
Série FT8	15,17	47,81	83,80	190,76
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion de dividendes mondiaux de qualité CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société valeur mondiale CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 23 juillet 1996
Série AT5	Le 31 mars 2011
Série AT8	Le 31 mars 2011
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série FT5	Le 3 avril 2020
Série FT8	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 29 juin 2005
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme en repérant des titres qui, de l'avis du conseiller en valeurs, sont sous-évalués et présentent des possibilités de croissance future.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde. Le fonds peut effectuer des placements importants dans tout pays, y compris sur des marchés en émergence ou dans des secteurs d'activité en émergence de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société valeur mondiale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés étrangères;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %. Aucune information n'est disponible pour la série FT5, car elle est nouvelle et n'a pas été émise pendant un exercice complet.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série AT5	24,49	77,21	135,33	308,05
Série AT8	24,39	76,88	134,76	306,76
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,19	38,44	67,38	153,38
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT5	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT8	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société valeur mondiale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société valeur internationale CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 23 juillet 1996
Série AT5	Le 31 mars 2011
Série AT8	Le 31 mars 2011
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série FT8	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 29 juin 2005
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés dont les principales activités sont exercées à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le fonds peut faire des placements importants dans tout pays, y compris sur des marchés en émergence ou dans des secteurs d'activité en émergence de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les titres qui, à son avis, sont sous-évalués et présentent des possibilités de croissance future.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société valeur internationale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société valeur internationale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles croissance équilibrée, la Série Portefeuilles croissance et la Série Portefeuilles équilibrée étaient propriétaires d'environ 13,66 %, 10,82 % et 35,37 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés étrangères;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société valeur internationale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série AT5	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT8	25,72	81,08	142,12	323,51
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,91	40,70	71,34	162,40
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT8	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société valeur internationale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'actions américaines CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création	
Série A	Le 24 février 2000
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 29 août 2012
Série ET8	Le 29 août 2012
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 18 novembre 2011
Série IT8	Le 18 novembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 29 août 2012
Série OT8	Le 29 août 2012
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société de croissance et de revenu américain Sentry.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme supérieure à la moyenne.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et tient également compte de facteurs comme la pénétration du marché, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant et le rendement qu'il devrait offrir.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions américaines CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et de valeur, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les économies et les secteurs d'activité aux États-Unis et partout dans le monde;
- décèle les sociétés qui sont les chefs de file de leur secteur d'activité;
- analyse la durabilité de la position concurrentielle de la société;
- évalue la société en fonction de critères de rendement choisis par le conseiller en valeurs;
- compare le cours des actions de la société aux cours d'actions de sociétés semblables dans le même secteur d'activité partout dans le monde;
- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- investir dans des bons du Trésor, des obligations, des débetures et des billets et dans des sociétés situées à l'extérieur des États-Unis;
- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions américaines CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,13 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de Brookfield Asset Management Inc. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés américaines ayant un potentiel de croissance;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions américaines CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série AT5	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT8	25,31	79,79	139,86	318,36
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	11,89	37,47	65,68	149,51
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT5	13,42	42,32	74,18	168,84
Série FT8	14,04	44,26	77,57	176,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT5	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT8	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions américaines CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'occasions Asie CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 30 novembre 1987
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série O	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société d'occasions Asie Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont de bonnes possibilités de croissance. Ces sociétés exercent des activités ou sont inscrites à la cote de bourses en Asie et dans des pays du littoral du Pacifique. Le fonds peut investir dans tout pays de cette région.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale ainsi que l'économie de l'Asie et du littoral du Pacifique ainsi que les secteurs d'activité de ces régions. En se fondant sur cette analyse, il détermine les pays puis sélectionne les sociétés qui, à son avis, offrent des possibilités de forte croissance.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'occasions Asie CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés situées en Asie et sur le littoral du Pacifique;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série E	24,08	75,92	133,06	302,89
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'occasions Asie CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société des marchés émergents CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Marchés émergents
Date de création	
Série A	Le 18 décembre 1992
Série AH	Le 31 août 2021
Série AT8	Le 29 décembre 2011
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série FH	Le 31 août 2021
Série FT8	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 15 décembre 2006
Série IH	Le 31 août 2021
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PH	Le 31 août 2021
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société marchés nouveaux Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent de bonnes possibilités de croissance future. Ces sociétés sont situées sur des marchés en émergence ou dans des secteurs en émergence de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale ainsi que l'économie et les secteurs d'activité de divers marchés en émergence. En se fondant sur cette analyse, il détermine les pays, puis les sociétés qui, à son avis, présentent des possibilités de forte croissance.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société des marchés émergents CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société des marchés émergents CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles croissance équilibrée, la Série Portefeuilles croissance et la Série Portefeuilles équilibrée étaient propriétaires d'environ 16,78 %, 10,33 % et 31,10 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir sur des marchés nouveaux;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société des marchés émergents CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,77	74,95	131,36	299,02
Série AH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série AT8	23,47	73,98	129,67	295,16
Série E	22,85	72,04	126,27	287,42
Série ET8	23,47	73,98	129,67	295,16
Série EF	11,48	36,18	63,42	144,36
Série EFT8	11,07	34,89	61,15	139,20
Série F	12,71	40,06	70,21	159,82
Série FH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série FT8	12,60	39,73	69,65	158,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société des marchés émergents CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société mondiale de dividendes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes mondiaux
Date de création	
Série A	Le 20 décembre 2012
Série AT5	Le 20 décembre 2012
Série AT8	Le 20 décembre 2012
Série E	Le 20 décembre 2012
Série ET5	Le 20 décembre 2012
Série ET8	Le 20 décembre 2012
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 20 décembre 2012
Série FT5	Le 20 décembre 2012
Série FT8	Le 20 décembre 2012
Série I	Le 20 décembre 2012
Série IT8	Le 20 décembre 2012
Série O	Le 20 décembre 2012
Série OT5	Le 20 décembre 2012
Série OT8	Le 20 décembre 2012
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société mondiale de dividendes Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir un rendement global élevé sur ses placements en investissant surtout, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres de sociétés de différents pays qui versent ou devraient verser des dividendes, ainsi que dans d'autres types de titres qui devraient distribuer un revenu.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds peut détenir directement des titres de capitaux propres de sociétés situées dans divers pays ou des titres d'un organisme de placement collectif qui détient de tels titres de capitaux propres (un « fonds sous-jacent »).

Le fonds atteint actuellement son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds mondial de dividendes CI (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Le conseiller en valeurs du fonds repère des sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société mondiale de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance et la valeur. Il s'agit, en l'occurrence, d'évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur d'activité et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds diversifie ses placements entre différents pays et régions. La répartition des placements peut être modifiée à l'occasion, selon l'avis du conseiller en valeurs concernant certaines occasions de placement et des facteurs macroéconomiques. Le fonds peut effectuer des placements dans différents pays, y compris dans des pays émergents, ou dans des secteurs émergents de tout marché.

Le fonds peut détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. La qualité et la durée de chaque placement sont choisies en fonction de la conjoncture du marché.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Pour se protéger contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque de change, le fonds peut utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition à certains titres et à certains marchés plutôt que d'acheter les titres directement. Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel ou d'accroître le rendement.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert conformément aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Lorsque l'analyse laisse entrevoir une perspective généralement favorable, les titres de l'émetteur pourront faire l'objet d'opérations d'achat, et lorsque l'analyse laisse entrevoir une perspective défavorable, les titres de l'émetteur pourront faire l'objet d'opérations de vente à découvert.

Le fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des fonds de placement à capital fixe et d'autres organismes de placement collectif qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne ayant des liens avec nous, ou par d'autres gestionnaires d'organismes de placement collectif.

Le conseiller en valeurs peut également exécuter des opérations importantes ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables. De telles opérations peuvent également faire augmenter les frais d'opérations, ce qui ferait diminuer le rendement du fonds.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- acheter de l'argent et des dérivés visés dont le procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles de revenu était propriétaire d'environ 29,21 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 99,80 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds mondial de dividendes Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères qui offre un potentiel de croissance à long terme;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société mondiale de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,31	79,79	139,86	318,36
Série AT5	25,41	80,12	140,42	319,65
Série AT8	25,41	80,12	140,42	319,65
Série E	23,47	73,98	129,67	295,16
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,39	76,88	134,76	306,76
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,81	40,38	70,78	161,11
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série FT5	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT8	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT5	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société mondiale de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société énergie mondiale CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions du secteur
Date de création	
Série A	Le 11 juin 1998
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série I	Le 22 novembre 2019
Série O	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PP	Le 22 novembre 2019
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société énergie mondiale Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans les titres de capitaux propres et les titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde présentes dans l'exploration, la mise en valeur, la production et la distribution de pétrole, de gaz, de charbon et de produits énergétiques connexes, notamment des sources d'énergie géothermique, solaire et autres et y compris les sociétés qui fournissent des biens et des services à ces sociétés.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs analyse le marché mondial de l'énergie et relève les titres qui, à son avis, ont de bonnes possibilités de croissance par rapport à leur prix courant.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société énergie mondiale CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société énergie mondiale CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au secteur.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,16 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de Royal Dutch Shell PLC. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés du secteur de l'énergie;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est élevée.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,77	74,95	131,36	299,02
Série E	22,44	70,75	124,00	282,27
Série EF	11,58	36,50	63,98	145,64
Série F	12,71	40,06	70,21	159,82
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PP	1,64	5,17	9,06	20,62

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société énergie mondiale CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'actions mondiales Sélect CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 30 novembre 1987
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 29 juin 2005
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société d'actions mondiales Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies situées partout dans le monde qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent des possibilités de croissance intéressantes. Le fonds peut faire des placements importants dans tout pays, y compris les marchés en émergence ou les secteurs d'activité en émergence de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale et les secteurs d'activité. En se fondant sur cette analyse, il détermine les secteurs d'activité puis choisit les entreprises qui, à son avis, présentent des possibilités de forte croissance.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions mondiales Sélect CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions mondiales Sélect CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions mondiales Sélect CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série AT5	25,31	79,79	139,86	318,36
Série AT8	24,80	78,18	137,03	311,91
Série E	24,08	75,92	133,06	302,89
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT8	13,83	43,61	76,44	174,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions mondiales Sélect CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société ressources mondiales CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions du secteur
Date de création	
Série A	Le 31 juillet 2001
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série I	Le 28 août 2009
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société ressources mondiales Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance maximale du capital à long terme. Il investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie, des marchandises et des ressources naturelles de divers pays ou dans des secteurs connexes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs détermine les sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de forte croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs choisit les placements qu'il estime être négociés en deçà de leur valeur réelle et qui présentent des possibilités de forte croissance continue.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec les membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société ressources mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société ressources mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au secteur.

Au 2 juillet 2021, la Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie était propriétaire d'environ 20,23 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez une exposition au potentiel de croissance élevé des actions du secteur des ressources;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est élevée.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,36	73,65	129,10	293,87
Série E	22,24	70,10	122,87	279,69
Série EF	11,58	36,50	63,98	145,64
Série F	12,19	38,44	67,38	153,38
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société ressources mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société alpha innovateurs mondiaux CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions du secteur
Date de création	
Série A	Le 23 juillet 1996
Série AH	Le 31 août 2021
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série FH	Le 31 août 2021
Série I	Le 17 décembre 2001
Série IH	Le 31 août 2021
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PH	Le 31 août 2021
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société technologies mondiales Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans les titres de capitaux propres et les titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde qui ont mis au point ou mettent au point des produits, des procédés ou des services technologiques ou qui fournissent des produits ou des services à ces sociétés et dans les sociétés qui, de l'avis du conseiller en valeurs, pourraient tirer profit des améliorations et des progrès techniques.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale et les secteurs d'activité. En se fondant sur cette analyse, il détermine les régions et les sociétés qui, à son avis, présentent des possibilités de forte croissance.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société alpha innovateurs mondiaux CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société alpha innovateurs mondiaux CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au secteur.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 18,56 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de Galaxy Digital Holdings Ltd. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés du secteur de la technologie;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,98	75,59	132,50	301,60
Série AH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série E	22,85	72,04	126,27	287,42
Série EF	11,58	36,50	63,98	145,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société alpha innovateurs mondiaux CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société alpha innovateurs mondiaux CI*

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série F	12,60	39,73	69,65	158,53
Série FH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société alpha innovateurs mondiaux CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'actions canadiennes sélect CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 31 juillet 2001
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 29 juin 2005
Série IT5	Le 28 septembre 2007
Série IT8	Le 28 septembre 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société canadienne sélect Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une plus-value du capital à long terme en combinaison avec un revenu de dividendes.

Le fonds investit surtout dans des actions ordinaires et des titres convertibles de sociétés canadiennes ainsi que dans des actions privilégiées qui versent un revenu régulier. Les placements du fonds sont diversifiés par secteurs d'activité.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs détermine les sociétés qui offrent une bonne valeur et qui présentent des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes sélect CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes sélect CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, deux fonds que nous gérons étaients propriétaires d'environ 10,05 % et 14,95 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez que votre portefeuille comprenne un fonds d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes sélect CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT8	24,39	76,88	134,76	306,76
Série E	23,57	74,30	130,23	296,45
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	22,65	71,39	125,14	284,85
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	11,89	37,47	65,68	149,51
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT5	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT8	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT5	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'actions canadiennes sélect CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société américaine Synergy CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création	
Série A	Le 18 décembre 1992
Série AT8	Le 29 décembre 2011
Série E	Le 7 mai 2014
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série FT8	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 12 juillet 2008
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 7 mai 2014
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Picton Mahoney Asset Management

*Auparavant, Catégorie de société américaine Synergy.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une plus-value du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont de bonnes possibilités de croissance. Ces sociétés sont situées dans les pays qui ont signé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) (ou l'accord qui le remplacera). Ces pays comprennent actuellement les États-Unis, le Canada et le Mexique, mais peuvent également inclure des pays qui deviendront membres de l'ALENA ultérieurement.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à surpasser l'indice S&P 500 à long terme tout en ayant une volatilité comparable ou moins élevée. Il utilise un procédé de sélection préalable exclusif pour repérer les titres qui répondent à des exigences minimales de capitalisation boursière, de liquidité et de couverture des analystes et qui présentent une combinaison quelconque des éléments suivants :

- des niveaux de bénéfices trimestriels en progression;
- des révisions des estimations favorables par rapport au trimestre précédent;
- des bénéfices positifs inattendus;
- une force relative vigoureuse des actions.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société américaine Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut également faire appel à l'analyse qualitative, qui nécessite l'évaluation de la qualité de la direction de la société, de sa culture, de ses produits et de sa clientèle, entre autres.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société américaine Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés nord-américaines dont le potentiel de croissance est élevé;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série AT8	25,41	80,12	140,42	319,65
Série E	22,95	72,36	126,83	288,71
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société américaine Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT8	14,04	44,26	77,57	176,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société américaine Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société canadienne Synergy CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 29 décembre 1997
Série AT8	Le 29 décembre 2011
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 30 novembre 2000
Série FT8	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 2 janvier 2003
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série Y	Le 14 août 2009
Série Z	Le 14 août 2009
Prestige	Le 2 septembre 2004
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Picton Mahoney Asset Management

*Auparavant, Catégorie de société canadienne Synergy.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

Le fonds vise une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui représentent le style de gestion axé sur la croissance. Le fonds peut également investir dans des titres étrangers. Toute modification de l'objectif de placement fondamental doit être approuvée par les porteurs de titres du fonds.

Stratégies de placement

Style de placement

Les gestionnaires ayant un style de gestion axé sur le dynamisme investissent dans des sociétés en ascension, dont les caractéristiques principales sous-jacentes progressent plus rapidement que l'ensemble du marché boursier. Ces gestionnaires ont généralement une vision du placement qui est plus à court terme que d'autres types de gestionnaires d'OPC. Ils sont récompensés lorsque se produisent d'importants mouvements à la hausse du cours des actions en peu de temps. Le changement constituant le moteur de ce style, ce dernier a tendance à se traduire par un taux de rotation des titres en portefeuille relativement élevé.

Constitution du portefeuille

Un modèle quantitatif est utilisé pour la recherche d'actions qui présentent les caractéristiques suivantes : un bénéfice en croissance accélérée, des changements positifs dans les prévisions des analystes quant aux bénéfices et des bénéfices positifs inattendus. Une fois qu'une liste de placements potentiels montrant ces critères a été établie, les principales données fondamentales de chaque société sont analysées, y compris la qualité des flux de ses bénéfices et les raisons pour lesquelles elle pourra profiter de la conjoncture économique actuelle. Un portefeuille raisonnablement diversifié est alors constitué.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société canadienne Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le portefeuille est constamment surveillé en vue de repérer rapidement les sociétés dont les données fondamentales se détériorent, de manière à pouvoir vendre leurs titres avant que leur rendement relatif diminue de façon importante. Par exemple, si une société se trouve aux prises avec un bénéfice négatif imprévu, le conseiller en valeurs entreprendra de vendre son titre rapidement.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut utiliser des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins de couverture, par exemple pour se protéger de la volatilité du marché ou de variations des taux d'intérêt et des taux de change. Les dérivés peuvent aussi être utilisés à des fins autres que de couverture à la condition qu'au plus 10 % de l'actif net du fonds, à sa valeur au marché au moment de l'achat, soient ainsi investis (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société canadienne Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles croissance équilibrée et la Série Portefeuilles équilibrée étaient propriétaires d'environ 12,70 % et 24,25 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société canadienne Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,70	77,85	136,46	310,62
Série AT8	25,41	80,12	140,42	319,65
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,09	38,12	66,81	152,09
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT8	13,42	42,32	74,18	168,84
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série Y	13,53	42,64	74,74	170,13
Série Z	24,70	77,85	136,46	310,62
Prestige	12,91	40,70	71,34	162,40

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société canadienne Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société mondiale Synergy CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 30 mars 1999
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 30 novembre 2000
Série FT8	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 3 septembre 2004
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série Y	Le 14 août 2009
Série Z	Le 14 août 2009
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Picton Mahoney Asset Management

*Auparavant, Catégorie de société mondiale Synergy.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

Le fonds cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés mondiales axées sur le dynamisme, situées sur les marchés développés représentés dans l'indice MSCI World – \$ CA, ce qui comprend actuellement 23 marchés développés dans le monde. L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié sans l'approbation préalable des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Style de placement

Les gestionnaires ayant un style de gestion axé sur le dynamisme investissent dans des sociétés en ascension, dont les caractéristiques principales sous-jacentes progressent plus rapidement que l'ensemble du marché boursier. Ils sont habituellement prêts à ne pas tenir compte des fluctuations des cours initiales d'une action dans le but d'obtenir une confirmation ultérieure que les caractéristiques principales sous-jacentes de la société sont, dans les faits, en progression. Ces gestionnaires ont généralement une vision du placement qui est beaucoup plus à court terme que d'autres types de gestionnaires d'OPC. Ils sont récompensés lorsque se produisent d'importants mouvements à la hausse du cours des actions en peu de temps. Le changement constituant le moteur de ce style, ce dernier a tendance à se traduire par un taux de rotation des titres en portefeuille beaucoup plus élevé.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société mondiale Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Constitution du portefeuille

Un modèle quantitatif est utilisé pour la recherche d'actions mondiales qui présentent les caractéristiques suivantes : des changements positifs dans les prévisions des analystes quant aux bénéfices d'une société, des bénéfices positifs inattendus et un rendement relatif vigoureux des actions. Une fois que le modèle a permis de repérer une série de placements éventuels, les principaux aspects fondamentaux de chaque société sont analysés, notamment la qualité des flux de ses bénéfices et les raisons pour lesquelles elle pourra profiter de la conjoncture économique actuelle. Le fonds diversifie considérablement ses placements à l'échelle des régions, des pays et des secteurs pour minimiser les risques et stimuler le rendement.

La rigueur en matière de vente du conseiller en valeurs est aussi forte que sa rigueur en matière d'achat. Il surveille constamment le portefeuille à l'aide des mêmes critères de dynamisme qu'il utilise à l'achat pour repérer les sociétés dont les caractéristiques principales se détériorent, pour les vendre avant que leur rendement relatif baisse de manière importante.

Le fonds peut utiliser des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins de couverture, par exemple pour se protéger de la volatilité du marché ou de variations des taux d'intérêt et des taux de change. Les dérivés peuvent aussi être utilisés à des fins autres que de couverture à la condition qu'au plus 10 % de l'actif net du fonds, à sa valeur au marché au moment de l'achat, soient ainsi investis (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut investir dans certaines sociétés pendant des périodes relativement courtes. Ce type de placement à court terme générera un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé et pourrait faire augmenter les frais de courtage du fonds. Cette situation peut avoir une incidence défavorable sur le rendement et entraîner une augmentation des paiements de dividendes sur les gains en capital.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société mondiale Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez renforcer la composante internationale d'un portefeuille diversifié;
- vous n'êtes pas opposé à l'idée d'investir à l'extérieur du Canada;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT5	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT8	25,72	81,08	142,12	323,51
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT8	14,14	44,58	78,14	177,87
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série Y	13,63	42,97	75,31	171,42
Série Z	25,00	78,82	138,16	314,49

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société mondiale Synergy CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société équilibrée mondiale CI Black Creek*

Détail du fonds

Type d'OPC	Fonds équilibré mondial
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2011
Série AT5	Le 27 juillet 2011
Série AT8	Le 27 juillet 2011
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 27 juillet 2011
Série FT5	Le 27 juillet 2011
Série FT8	Le 27 juillet 2011
Série I	Le 27 juillet 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

*Auparavant, Catégorie de société équilibrée mondiale Black Creek.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une croissance à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans un portefeuille équilibré composé d'actions et de titres à revenu fixe émis par des gouvernements, des organismes supracanadiens et des sociétés de partout dans le monde. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres liés à des actions et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée par une majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Black Creek Investment Management Inc. (« Black Creek ») tient compte des événements à l'échelle mondiale selon une perspective à long terme et cherche à comprendre les fondements économiques et les caractéristiques de diverses entreprises et de divers secteurs.

En ce qui a trait à la composante titres de capitaux propres, le conseiller en valeurs investit dans un portefeuille diversifié composé de titres de sociétés concurrentielles dans des secteurs en croissance. Il effectue une analyse historique en tenant compte du rendement financier, des tendances et des changements technologiques dans le secteur, des sensibilités liées aux facteurs économiques, ainsi que d'autres facteurs qui peuvent toucher les aspects économiques futurs du secteur. Le sous-conseiller en valeurs s'efforce de choisir des sociétés qui sont des chefs de file dans leur secteur et qui présentent une gestion solide, une croissance des profits et un potentiel de plus-value du capital.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société équilibrée mondiale CI Black Creek*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Les placements relatifs à la composante à revenu fixe du fonds seront principalement investis dans des titres d'emprunt mondiaux tels que des obligations de gouvernements, d'entités autres que des gouvernements et de sociétés. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe de moindre qualité mais offrant de meilleurs rendements ainsi que dans d'autres catégories d'actifs, y compris des prêts bancaires ou une participation dans des prêts garantis, de deuxième rang ou non garantis à taux variables ou fixes, des titres convertibles et des actions privilégiées. Les titres à revenu fixe de moindre qualité mais offrant de meilleurs rendements peuvent comprendre des titres de créance ayant une notation du crédit inférieure à une catégorie de bonne qualité, soit une note inférieure à la note BBB de Standard & Poor's (ou une note équivalente d'une autre agence de notation), ainsi que des titres de créance d'émetteurs situés sur des marchés émergents. Le sous-conseiller en valeurs ne cible pas une qualité moyenne du crédit de la composante du portefeuille formée des titres à revenu fixe. À n'importe quel moment, la qualité moyenne du crédit peut être soit de bonne qualité, soit inférieure à un placement de bonne qualité. Pour choisir les placements, le sous-conseiller en valeurs utilise des facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont l'analyse du crédit, le choix des titres, le rajustement de l'exposition aux bourses étrangères et l'échéance moyenne des titres détenus en portefeuille par le fonds. Il utilise également une analyse descendante pour évaluer les rendements qu'il est possible d'obtenir d'obligations d'État et il compare ces rendements à la prime qui peut être obtenue d'obligations de sociétés de bonne qualité (BBB- ou supérieure) à rendement élevé (BB+ ou inférieure) par rapport au caractère relativement attrayant de prêts, d'actions privilégiées, de titres convertibles ou d'autres titres hybrides. Son équipe de placement choisit alors d'acheter ou de vendre des titres individuels qui, d'un point de vue du rendement total, semblent soit intéressants, soit inintéressants selon la perspective de l'équipe du risque lié au crédit de l'émetteur des obligations.

Les décisions relatives à la répartition de l'actif sont fondées sur l'opinion du conseiller en valeurs relativement à l'environnement de placement proposé pour les actifs financiers, les valeurs fondamentales relatives, les facteurs d'attractivité de chaque catégorie d'actifs et les rendements futurs prévus de chaque catégorie d'actifs. Le conseiller en valeurs ne tente pas de s'engager dans la synchronisation du marché à court terme entre les catégories d'actifs. Aucune limite n'a été établie quant à la portion des actifs du fonds pouvant être répartie entre chaque catégorie d'actifs, et la répartition est au gré du gestionnaire et du conseiller en valeurs. Par conséquent, les changements apportés à la répartition de l'actif devraient être graduels et continus, et une partie des actifs du fonds sera normalement investie dans chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société équilibrée mondiale CI Black Creek*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez avoir une volatilité réduite au moyen d'une exposition diversifiée à la fois aux actions mondiales et aux titres à revenu fixe mondiaux;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société équilibrée mondiale CI Black Creek*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,31	79,79	139,86	318,36
Série AT5	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT8	25,31	79,79	139,86	318,36
Série E	22,75	71,72	125,70	286,13
Série ET5	21,93	69,13	121,17	275,82
Série ET8	23,06	72,69	127,40	290,00
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série EFT5	11,58	36,50	63,98	145,64
Série EFT8	11,37	35,86	62,85	143,07
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série FT5	14,04	44,26	77,57	176,58
Série FT8	14,14	44,58	78,14	177,87
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT5	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société équilibrée mondiale CI Black Creek*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société de répartition de l'actif canadien CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Canadien équilibré
Date de création	
Série A	Le 31 décembre 2007
Série AT5	Le 31 décembre 2007
Série AT8	Le 31 décembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 31 décembre 2007
Série FT5	Le 31 décembre 2007
Série FT8	Le 31 décembre 2007
Série I	Le 31 décembre 2007
Série IT5	Le 31 décembre 2007
Série IT8	Le 31 décembre 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société de répartition de l'actif Cambridge.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir un rendement sur placement total supérieur en investissant, directement ou indirectement, dans une combinaison comprenant principalement des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Ce fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens. Jusqu'à 49 % de l'actif du fonds peut être investi dans d'autres types de titres et dans des titres étrangers.

Pour atteindre l'objectif du fonds, le conseiller en valeurs :

- gère le fonds de façon dynamique en utilisant des capitaux propres, des instruments à revenu fixe et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le fonds n'est pas limité par le montant qu'il investit dans chaque catégorie d'actifs, lequel variera en fonction de la conjoncture du marché;

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de répartition de l'actif canadien CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- effectue des placements surtout dans des actions canadiennes pour le volet titres de capitaux propres du portefeuille, en appliquant un processus rigoureux de sélection des actions fondé sur une analyse ascendante en vue d'évaluer la situation actuelle et les perspectives d'avenir des sociétés;
- investit surtout dans les émissions d'obligations du gouvernement et de sociétés pour le volet obligations du portefeuille.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les occasions de croissance. Il s'agit, en l'occurrence, d'évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur d'activité et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible;
- analyse la tendance prévue des taux d'intérêt et de la courbe de rendement;
- analyse la notation du crédit, le risque lié au crédit et la durée de titres à revenu fixe.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre une négociation de placements importante ou fréquente, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de répartition de l'actif canadien CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 42,20 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds d'obligations Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe;
- vous souhaitez une répartition de l'actif dynamique entre les titres de capitaux propres, les titres à revenu fixe et les espèces;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de répartition de l'actif canadien CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	24,59	77,53	135,89	309,33
Série AT8	24,90	78,50	137,59	313,20
Série E	22,75	71,72	125,70	286,13
Série ET5	22,34	70,42	123,44	280,98
Série ET8	22,13	69,78	122,31	278,40
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série EFT5	11,58	36,50	63,98	145,64
Série EFT8	11,17	35,21	61,72	140,49
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT5	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT8	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT5	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de répartition de l'actif canadien CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société équilibrée canadienne CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Canadien équilibré
Date de création	
Série A	Le 28 juillet 2006
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 31 juillet 2006
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 31 juillet 2006
Série IT5	Le 28 septembre 2007
Série IT8	Le 28 septembre 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, *Catégorie de société équilibrée canadienne Signature*.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un rendement global à long terme en établissant un équilibre prudent entre le revenu et la plus-value du capital.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de moyenne à grande capitalisation et des titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements canadiens. La proportion de l'actif du fonds investie dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe peut varier en fonction de la conjoncture du marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société équilibrée canadienne CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Stratégies de placement

Le fonds atteint actuellement son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds équilibré canadien CI (le fonds sous-jacent). Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et d'accroissement de la valeur, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec les membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société équilibrée canadienne CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds équilibré canadien Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez détenir à la fois des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe dans un même OPC et préférez que le conseiller en valeurs prenne la décision relative à la répartition de l'actif;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société équilibrée canadienne CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT8	24,49	77,21	135,33	308,05
Série E	22,24	70,10	122,87	279,69
Série ET5	21,72	68,49	120,04	273,25
Série ET8	22,44	70,75	124,00	282,27
Série EF	11,48	36,18	63,42	144,36
Série EFT5	10,86	34,24	60,02	136,62
Série EFT8	11,58	36,50	63,98	145,64
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT5	13,83	43,61	76,44	174,00
Série FT8	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT5	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,15	6,78	11,89	27,07
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société équilibrée canadienne CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société mondiale croissance et revenu CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Mondial équilibré
Date de création	
Série A	Le 22 février 2007
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 21 février 2007
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 21 février 2007
Série IT5	Le 28 septembre 2007
Série IT8	Le 28 septembre 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de réaliser un revenu et d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe émis par des sociétés situées partout dans le monde. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds atteint actuellement son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds mondial de croissance et de revenu CI (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Ce fonds investit, directement ou indirectement, dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde. Le fonds n'est pas limité par le montant qu'il investit dans un même pays ou une même catégorie d'actifs, lequel variera en fonction de la situation du marché.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société mondiale croissance et revenu CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Dans la mesure où le fonds investit dans des titres de capitaux propres, ces derniers comprendront des actions privilégiées et des actions ordinaires qui sont diversifiées par secteurs et par styles.

Les placements dans les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations, des débetures et des billets de gouvernements et de sociétés à rendement élevé. Ces titres peuvent inclure des titres dont l'évaluation de crédit est faible ou qui ne sont pas notés. Ces titres viennent à échéance à diverses dates selon les prévisions du conseiller en valeurs relativement aux taux d'intérêt.

Lorsqu'il choisit des placements pour le fonds, le conseiller en valeurs combine une analyse macroéconomique descendante et une analyse de données fondamentales ascendante pour la sélection des titres. Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue également si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds peut également chercher à obtenir un revenu supplémentaire au moyen :

- de placements dans des fonds de placement immobilier, des fiducies de redevances, des fiducies de revenu, des sociétés en commandite principales et d'autres placements analogues;
- de la vente d'options d'achat couvertes.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds mondial de croissance et de revenu Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez détenir à la fois des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe étrangers dans un même OPC et préférez que le conseiller en valeurs prenne les décisions relatives à la répartition de l'actif;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société mondiale croissance et revenu CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,31	79,79	139,86	318,36
Série AT5	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT8	25,41	80,12	140,42	319,65
Série E	22,54	71,07	124,57	283,56
Série ET5	22,34	70,42	123,44	280,98
Série ET8	22,44	70,75	124,00	282,27
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série EFT5	11,17	35,21	61,72	140,49
Série EFT8	10,96	34,57	60,59	137,91
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série FT5	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT8	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT5	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT5	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société mondiale croissance et revenu CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société de croissance et de revenu canadien CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Canadien équilibré
Date de création	
Série A	Le 30 mars 2005
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 29 mars 2005
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 29 juin 2005
Série IT5	Le 28 septembre 2007
Série IT8	Le 28 septembre 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société de croissance et de revenu Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

Le fonds cherche à générer un flux constant de revenu à court terme tout en préservant le capital. Il investit dans un portefeuille diversifié de titres, composé principalement de titres de capitaux propres, de titres apparentés à des titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens. Le fonds peut également investir dans des titres étrangers.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds atteint actuellement son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds de croissance et de revenu canadien CI Signature (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement en investissant dans une combinaison de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et de dérivés. Pour atteindre cet objectif, le conseiller en valeurs gèrera les composantes titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds de façon dynamique. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans une catégorie d'actifs donnée, lequel varie en fonction de la conjoncture du marché. Dans la mesure où le fonds investit dans des titres de capitaux propres, ceux-ci comprendront

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de croissance et de revenu canadien CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

des actions ordinaires et des actions privilégiées qui sont fortement diversifiées par secteur et par style. Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations, des débetures et des billets de gouvernements ou de sociétés à rendement élevé, lesquels peuvent inclure des titres dont l'évaluation de crédit est faible ou qui ne sont pas notés. Ces titres viennent à échéance à diverses dates selon les prévisions du conseiller en valeurs relativement aux taux d'intérêt. Le fonds peut également générer un revenu en investissant dans des fonds de placement immobilier (FPI), des fiducies de redevances, des fiducies de revenu, des emprunts bancaires et des titres de créance à taux variable et d'autres instruments à rendement élevé semblables. Le conseiller en valeurs cherchera à produire un revenu supplémentaire en vendant des options d'achat couvertes ou en utilisant d'autres stratégies faisant appel à des dérivés.

Lorsqu'il choisit les titres de manière ascendante, le conseiller en valeurs combine l'analyse macroéconomique descendante et l'analyse des données fondamentales.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie aussi si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de croissance et de revenu canadien CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds de croissance et de revenu Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir un revenu régulier;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de croissance et de revenu canadien CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	24,70	77,85	136,46	310,62
Série AT8	24,70	77,85	136,46	310,62
Série E	22,44	70,75	124,00	282,27
Série ET5	22,03	69,45	121,74	277,11
Série ET8	21,93	69,13	121,17	275,82
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série EFT5	11,68	36,83	64,55	146,93
Série EFT8	11,17	35,21	61,72	140,49
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT5	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT8	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT5	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de croissance et de revenu canadien CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société à court terme CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Marché monétaire
Date de création	
Série A	Le 30 novembre 1987
Série AT8	Le 12 octobre 2016
Série E	Le 24 mai 2013
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 29 juin 2005
Série IT8	Le 12 octobre 2016
Série O	Le 24 mai 2013
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un revenu courant au taux de rendement le plus élevé tout en préservant les capitaux et la liquidité.

Le fonds investit surtout dans des instruments du marché monétaire canadien.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs choisit les titres qui, à son avis, ont une valeur fondamentale qui ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs peut également analyser les facteurs suivants :

- les taux d'intérêt à court terme et les courbes de rendement;
- les répercussions des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique;
- la notation et le risque de crédit de l'émetteur;
- les données financières et d'autres sources de renseignement.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Afin de générer un revenu additionnel, le fonds peut conclure des opérations de prêt et de mise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre*

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société à court terme CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

à chacun des OPC décrits dans le présent document – *Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, Coveo Solutions Inc. était propriétaire d'environ 59,64 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 17,82 % et 11,34 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Banque de Montréal et de la Banque Royale du Canada, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous investissez à court terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société à court terme CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	7,99	25,20	44,17	100,53
Série AT8	7,99	25,20	44,17	100,53
Série E	6,25	19,71	34,54	78,62
Série EF	6,15	19,38	33,97	77,33
Série F	7,99	25,20	44,17	100,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société à court terme CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société à court terme en dollars US CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Marché monétaire
Date de création	
Série A	Le 31 juillet 2001
Série E	Le 29 août 2012
Série F	Le 1 ^{er} mai 2017
Série I	Le 4 août 2020
Série O	Le 29 août 2012
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un revenu courant au taux de rendement le plus élevé tout en préservant les capitaux et la liquidité.

Le fonds investit surtout dans des instruments du marché monétaire américain.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs choisit les titres qui, à son avis, ont une valeur fondamentale qui ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Le conseiller en valeurs peut également analyser les facteurs suivants :

- les taux d'intérêt à court terme et les courbes de rendement;
- les répercussions des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique;
- la notation et le risque de crédit de l'émetteur;
- les données financières et d'autres sources de renseignement.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Afin de générer un revenu additionnel, le fonds peut conclure des opérations de prêt et de mise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société à court terme en dollars US CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, deux investisseurs étaient propriétaires d'environ 10,82 % et 45,93 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds marché monétaire É-U CI. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous investissez à court terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %. Aucune information n'est disponible pour la série I, car elle est nouvelle et n'a pas été émise pendant un exercice complet.

Frais payables sur	1 an (\$ US)	3 ans (\$ US)	5 ans (\$ US)	10 ans (\$ US)
Série A	7,89	24,87	43,60	99,24
Série E	6,15	19,38	33,97	77,33
Série F	7,79	24,55	43,03	97,96
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société à court terme en dollars US CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société obligations canadiennes CI* **

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe canadien
Date de création	
Série A	Le 28 août 2002
Série AT5	Le 2 juin 2011
Série AT8	Le 2 juin 2011
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 29 août 2012
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 27 novembre 2014
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 16 septembre 2002
Série FT8	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 29 juin 2005
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 29 août 2012
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

* Ce fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions depuis le 31 mars 2017, à la fermeture des bureaux. Nous pourrions, à notre gré et sans préavis, accepter ultérieurement de nouvelles souscriptions.

** Auparavant, Catégorie de société obligations canadiennes Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un rendement global à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés au Canada qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent un rendement intéressant et des possibilités de gains en capital.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds atteint actuellement son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds d'obligations canadiennes CI (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse des éléments suivants :

- la tendance prévue des taux d'intérêt;
- la courbe du rendement, qui constitue une évaluation de la valeur relative de diverses durées;

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations canadiennes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- les notations de crédit et le risque lié au crédit;
- le rendement attendu par rapport aux autres types de titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs évalue également les éléments suivants :

- le taux de croissance économique;
- les pressions inflationnistes;
- la politique monétaire au Canada, aux États-Unis et dans les autres grands pays industrialisés;
- la situation du marché et la perception des investisseurs.

Cette évaluation comprend celle de la demande et de l'offre prévue pour les obligations et de l'étape actuelle du cycle économique afin de déterminer si la différence entre les rendements de diverses durées s'agrandira ou diminuera.

Le fonds peut investir dans une grande variété de titres, y compris les obligations de gouvernements et de sociétés, et les débetures, les obligations à coupons détachés, les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres adossés à des créances mobilières, les emprunts bancaires et les instruments de créance à taux variable. Les titres de sociétés sont diversifiés et ils sont analysés attentivement pour déterminer leur note d'évaluation du crédit.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations canadiennes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds d'obligations canadiennes Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;
- vous investissez à court terme et/ou à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations canadiennes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	14,35	45,23	79,27	180,44
Série AT5	14,96	47,16	82,67	188,18
Série AT8	14,65	46,20	80,97	184,31
Série E	13,63	42,97	75,31	171,42
Série ET5	13,94	43,93	77,01	175,29
Série ET8	12,91	40,70	71,34	162,40
Série EF	7,99	25,20	44,17	100,53
Série EFT5	7,89	24,87	43,60	99,24
Série EFT8	8,20	25,84	45,30	103,11
Série F	8,81	27,78	48,70	110,84
Série FT8	8,92	28,10	49,26	112,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations canadiennes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société obligations de sociétés CI* **

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 15 juillet 2003
Série AT5	Le 31 mars 2011
Série AT8	Le 31 mars 2011
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 29 août 2012
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 27 novembre 2014
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 15 juillet 2003
Série FT5	Le 11 septembre 2015
Série FT8	Le 11 septembre 2015
Série I	Le 15 décembre 2006
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 29 août 2012
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

* Ce fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions depuis le 31 mars 2017, à la fermeture des bureaux. Nous pourrions, à notre gré et sans préavis, accepter ultérieurement de nouvelles souscriptions.

**Auparavant, Catégorie de société obligations de sociétés Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds est de réaliser un rendement élevé en évaluant ses placements au moyen d'une analyse de la valeur fondamentale. Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe qui ont reçu une note égale ou inférieure à la note attribuée aux titres de bonne qualité.

Toute modification de l'objectif de placement fondamental doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds atteint actuellement son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds d'obligations de sociétés CI (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Le conseiller en valeurs recherche des titres dont la valeur fondamentale, à son avis, n'est pas reflétée dans leur note ou leur rendement. Il repère d'abord les entreprises ayant la capacité à long terme de générer suffisamment de fonds pour pouvoir assurer le service de leur dette et réinjecter des capitaux dans leurs activités. De plus, le conseiller en valeurs tient compte de l'incidence des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations de sociétés CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les flux de trésorerie et le potentiel de croissance. Ainsi, il évalue la situation financière et la gestion de chaque émetteur, ainsi que son secteur d'activité et la conjoncture économique. Son évaluation porte aussi sur les éléments suivants :

- les taux d'intérêt et les courbes de rendement;
- les notations et les risques de crédit;
- les données financières et autres sources d'information;
- la qualité de la direction.

En outre, le conseiller en valeurs procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds investira principalement dans des titres de sociétés de bonne qualité. Le fonds peut également investir dans des prêts bancaires et des titres de créance à taux variable. Jusqu'à 40 % du portefeuille peut être investi dans des titres qui ont reçu une note inférieure à la note attribuée aux titres de bonne qualité. Le fonds peut aussi investir dans des titres qui ne sont pas notés. Au moins 60 % du portefeuille sera investi dans des titres à revenu fixe de sociétés.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations de sociétés CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds d'obligations de sociétés Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations de sociétés CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	15,99	50,40	88,33	201,07
Série AT5	16,19	51,04	89,46	203,64
Série AT8	16,29	51,36	90,03	204,93
Série E	13,73	43,29	75,87	172,71
Série ET5	13,83	43,61	76,44	174,00
Série ET8	13,94	43,93	77,01	175,29
Série EF	7,99	25,20	44,17	100,53
Série EFT5	7,89	24,87	43,60	99,24
Série EFT8	7,99	25,20	44,17	100,53
Série F	10,35	32,63	57,19	130,18
Série FT5	10,35	32,63	57,19	130,18
Série FT8	10,35	32,63	57,19	130,18
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91
Série PT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série PT8	1,64	5,17	9,06	20,62

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations de sociétés CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société de rendement diversifié CI* **

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 10 novembre 2009
Série AT5	Le 11 novembre 2009
Série AT8	Le 11 novembre 2009
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série F	Le 11 novembre 2009
Série FT5	Le 11 novembre 2009
Série FT8	Le 11 novembre 2009
Série I	Le 11 novembre 2009
Série IT5	Le 11 novembre 2009
Série IT8	Le 11 novembre 2009
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Type de titres	Actions d'une société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Ce fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions depuis le 15 avril 2013, à la fermeture des bureaux. Nous pourrions, à notre gré et sans préavis, accepter ultérieurement de nouvelles souscriptions.*

***Auparavant, Catégorie de société de rendement diversifié Signature.*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de générer un revenu élevé en investissant, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres à rendement élevé d'émetteurs de différents pays. Les placements indirects peuvent comprendre les placements dans des dérivés et dans des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le fonds investira, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres à rendement élevé émis par des émetteurs de divers pays.

Le fonds investit principalement dans des sociétés de divers pays qui présentent des possibilités de croissance et de valeur dans leur secteur d'activité, et il étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Le conseiller en valeurs gèrera les composantes titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds de façon dynamique. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans une catégorie d'actifs ou une combinaison de régions donnée, lequel montant varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs décide quelle proportion des actifs du fonds sont investis dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe selon la situation des marchés.

Les placements en actions peuvent comprendre des actions ordinaires, des actions privilégiées, des fonds de placement immobilier (FPI), des fiducies de redevances et des placements similaires offrant des rendements élevés.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de rendement diversifié CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les notations de crédit;
- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des titres à revenu fixe ayant une note correspondant à la note attribuée aux titres de bonne qualité et émis par des entreprises et des gouvernements de divers pays. Le fonds peut également investir dans des obligations de sociétés qui ne sont pas notées ou dont la note d'évaluation de crédit est inférieure à la note attribuée aux titres de bonne qualité, mais qui offrent un rendement plus élevé que les obligations de bonne qualité. Il peut aussi investir dans des prêts bancaires, des obligations convertibles et des titres de créance à taux variable. Le fonds peut investir dans des obligations des marchés émergents. Ces placements peuvent être libellés en devises ou exposés aux risques liés à ces devises. Le conseiller en valeurs choisira l'échéance de chaque placement selon la situation des marchés.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds de référence contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de rendement diversifié CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 2 juillet 2021, le gestionnaire était propriétaire d'environ 14,47 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 13,30 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Mandat de rendement systématique Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous désirez un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de rendement diversifié CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,88	75,27	131,93	300,31
Série AT5	23,77	74,95	131,36	299,02
Série AT8	23,77	74,95	131,36	299,02
Série E	22,13	69,78	122,31	278,40
Série ET5	21,72	68,49	120,04	273,25
Série ET8	22,03	69,45	121,74	277,11
Série F	12,50	39,41	69,08	157,24
Série FT5	12,40	39,09	68,51	155,96
Série FT8	12,40	39,09	68,51	155,96
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT5	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société de rendement diversifié CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société croissance et revenu de dividendes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien
Date de création	
Série A	Le 28 août 2002
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 16 septembre 2002
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 29 juin 2005
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société dividendes Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de générer un revenu de dividendes élevé tout en préservant le capital.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs détermine les sociétés qui présentent des possibilités de croissance et de valeur dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Le conseiller en valeurs décide quelle proportion des actifs du fonds sont investis dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe selon la situation des marchés.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société croissance et revenu de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- procède à des entrevues avec les membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations, des débetures, des billets et des certificats de dépôt de gouvernements et de sociétés ou d'autres titres à revenu fixe. Le conseiller en valeurs choisit l'échéance de chaque placement en fonction de la situation des marchés.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société croissance et revenu de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 2 juillet 2021, un fonds que nous gérons et la Série Portefeuilles de revenu étaient propriétaires d'environ 19,66 % et 17,74 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu de dividendes;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société croissance et revenu de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	19,37	61,06	107,02	243,60
Série AT5	19,16	60,41	105,88	241,02
Série AT8	19,37	61,06	107,02	243,60
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série ET5	24,39	76,88	134,76	306,76
Série ET8	23,98	75,59	132,50	301,60
Série EF	12,30	38,77	67,95	154,67
Série EFT5	12,40	39,09	68,51	155,96
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT5	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT8	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société croissance et revenu de dividendes CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société obligations mondiales CI* **

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 28 août 2002
Série AT5	Le 31 mars 2011
Série AT8	Le 31 mars 2011
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 29 août 2012
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 16 septembre 2002
Série FT8	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 12 juillet 2008
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 29 août 2012
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

* Ce fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions depuis le 31 mars 2017, à la fermeture des bureaux. Nous pourrions, à notre gré et sans préavis, accepter ultérieurement de nouvelles souscriptions.

**Auparavant, Catégorie de société obligations mondiales Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un rendement global à long terme. Le fonds investit dans des parts du Fonds d'obligations mondiales CI. Si nous déterminons qu'il est plus rentable pour les actionnaires d'investir plutôt directement dans un portefeuille de titres, le fonds le fera.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds atteint actuellement son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds d'obligations mondiales CI (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Si le fonds modifie son approche en matière de placement, comme il est décrit à la rubrique Objectif de placement, ses stratégies de placement seront les mêmes que celles du Fonds d'obligations mondiales CI.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent choisit les titres dont la valeur fondamentale, à son avis, ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'un émetteur, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent analyse les éléments suivants :

- les économies des pays et des régions;
- les fluctuations prévues des taux d'intérêt;
- le rendement selon diverses durées;
- la notation et le risque de crédit de l'émetteur.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent analyse si les sociétés peuvent générer suffisamment d'espèces pour assurer le service de la dette et réinvestir dans leur entreprise à long terme.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds sous-jacent contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds sous-jacent (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds sous-jacent n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds sous-jacent a reçu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin d'investir et de détenir jusqu'à 35 % de ses actifs dans des titres émis ou garantis par un gouvernement ou ses organismes ou par certains organismes supracanadiens pour autant que ces titres satisfassent aux critères d'évaluation de crédit minimaux ou les surpassent. Il n'y a aucune limite à l'égard du montant que le fonds sous-jacent peut investir dans des titres émis ou garantis par le gouvernement fédéral canadien ou le gouvernement d'une province ou leurs organismes ou par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines conditions, investir plus de 30 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres*

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac ») de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds d'obligations mondiales Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	15,78	49,75	87,20	198,49
Série AT5	16,09	50,72	88,90	202,36
Série AT8	15,99	50,40	88,33	201,07
Série E	13,73	43,29	75,87	172,71
Série ET5	13,94	43,93	77,01	175,29
Série ET8	13,94	43,93	77,01	175,29
Série EF	7,99	25,20	44,17	100,53
Série EFT5	7,69	24,23	42,47	96,67
Série EFT8	8,20	25,84	45,30	103,11
Série F	10,04	31,66	55,49	126,31
Série FT8	10,14	31,98	56,06	127,60
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société obligations mondiales CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société aurifère CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions du secteur
Date de création	
Série A	Le 13 décembre 2010
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 13 décembre 2010
Série I	Le 13 décembre 2010
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société aurifère Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds est d'offrir un choix sûr et pratique pour les investisseurs qui cherchent à détenir de l'or en vue d'une croissance du capital à long terme. Le fonds investira surtout, directement ou indirectement, dans l'or et des titres de capitaux propres qui offrent une exposition à l'or. Le fonds peut également investir, directement ou indirectement, dans l'argent, le platine et le palladium.

Toute modification apportée à l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds effectuera des placements en fonction d'une évaluation de la conjoncture économique et des conditions du marché. Le fonds investira principalement dans l'or et des titres de capitaux propres qui offrent une exposition à l'or, tels que :

- les certificats d'or autorisés;
- les fonds négociés en bourse, dont l'élément sous-jacent est l'or;
- les titres d'émetteurs ayant des activités de mise en valeur de l'or et de production d'or.

Le conseiller en valeurs déterminera la portion du fonds qui sera investi directement ou indirectement dans des lingots d'or et des certificats d'or autorisés en fonction de son évaluation de la conjoncture économique et des conditions du marché. Au moment de déterminer la façon d'attribuer le restant des placements du fonds, le conseiller en valeurs tiendra compte, entre autres facteurs, du potentiel de ces placements par rapport à l'or.

Lorsqu'il investit dans des titres de sociétés, le conseiller en valeurs repère les sociétés qui offrent une bonne valeur et un potentiel de croissance dans leur secteur et ensuite prend en considération l'incidence des tendances économiques.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société aurifère CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque cela est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut également choisir :

- d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur des placements du fonds et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- investir une partie du portefeuille, directement ou indirectement, dans des métaux précieux autres que l'or;
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, ou dans le cadre d'une dispense de ces règlements (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Les lingots d'or, d'argent, de platine et de palladium seront entreposés dans la chambre forte du dépositaire adjoint, La Banque de Nouvelle-Écosse, à un endroit qui leur sera propre ou dans la chambre forte du dépositaire adjoint subalterne à un endroit qui leur sera propre. Dans ce dernier cas, ils seront répertoriés en tant que la propriété du dépositaire adjoint. Ce dernier doit en tout temps indiquer dans ses livres et dossiers que ces lingots sont détenus pour le compte du dépositaire.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société aurifère CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, un investisseur était propriétaire d'environ 11,63 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 15,98 %, 10,08 %, 11,45 % et 10,05 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des lingots d'or (400 oz) et dans des titres de la iShares Gold Trust, de K92 Mining Inc. et de Newmont Corporation, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si :

- vous désirez une exposition à l'or et aux titres du secteur aurifère;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est élevée.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société aurifère CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,39	76,88	134,76	306,76
Série E	22,65	71,39	125,14	284,85
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série F	13,32	42,00	73,61	167,56
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	3,28	10,34	18,12	41,24

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société aurifère CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société revenu élevé CI* **

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 28 août 2002
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 27 juillet 2011
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 27 novembre 2014
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 16 septembre 2002
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 29 juin 2005
Série IT8	Le 29 décembre 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 27 juillet 2011
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

* Ce fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions depuis le 31 mars 2017, à la fermeture des bureaux. Nous pourrions, à notre gré et sans préavis, accepter ultérieurement de nouvelles souscriptions.

**Auparavant, Catégorie de société revenu élevé Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de générer un revenu élevé tout en offrant une croissance du capital à long terme.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds atteint actuellement son objectif de placement en investissant la totalité de ses actifs dans le Fonds de revenu élevé CI (le fonds sous-jacent), dont le conseiller en valeurs et les objectifs sont les mêmes que ceux du fonds. Dans le texte qui suit, le fonds sous-jacent est appelé le « fonds ».

Le conseiller en valeurs détermine les sociétés qui présentent des possibilités de croissance et de valeur dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Pour atteindre cet objectif, le conseiller en valeurs gérera les composantes titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds de façon dynamique. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans une catégorie d'actifs donnée, lequel varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs décide quelle proportion des actifs du fonds sont investis dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe selon la situation des marchés.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société revenu élevé CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Les placements en actions peuvent comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées de différentes parties du monde, des fonds de placement immobilier (FPI) canadiens et américains et des fiducies de redevances.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les notations de crédit;
- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements étrangers, des emprunts bancaires et des titres de créance à taux variable. Le fonds peut investir dans des obligations de sociétés dont la note d'évaluation du crédit est faible ou qui ne sont pas notées, mais qui offrent un rendement plus élevé que les obligations de bonne qualité. Ces placements peuvent être libellés en devises ou exposés aux risques liés à ces devises. Le conseiller en valeurs choisit l'échéance de chaque placement selon la situation des marchés.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information*

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société revenu élevé CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds de revenu élevé Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société revenu élevé CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	16,40	51,69	90,60	206,22
Série AT5	16,40	51,69	90,60	206,22
Série AT8	16,29	51,36	90,03	204,93
Série E	21,31	67,19	117,78	268,09
Série ET5	21,21	66,87	117,21	266,80
Série ET8	21,21	66,87	117,21	266,80
Série EF	10,25	32,30	56,62	128,89
Série EFT5	9,84	31,01	54,36	123,73
Série EFT8	10,14	31,98	56,06	127,60
Série F	10,76	33,92	59,45	135,33
Série FT5	10,55	33,27	58,32	132,76
Série FT8	10,66	33,60	58,89	134,04
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société revenu élevé CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société d'obligations à rendement élevé CI* **

Détail du fonds

Type d'OPC	Obligations à rendement élevé
Date de création	
Série A	Le 9 janvier 2012
Série AT5	Le 9 janvier 2012
Série AT8	Le 9 janvier 2012
Série E	Le 29 août 2012
Série ET8	Le 29 août 2012
Série F	Le 9 janvier 2012
Série FT5	Le 9 janvier 2012
Série FT8	Le 9 janvier 2012
Série O	Le 29 août 2012
Série OT8	Le 29 août 2012
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Ce fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions depuis le 15 avril 2013, à la fermeture des bureaux. Nous pourrions, à notre gré et sans préavis, accepter ultérieurement de nouvelles.

**Auparavant, Catégorie de société d'obligations à rendement élevé Signature.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir un revenu et de réaliser une plus-value du capital en investissant, directement ou indirectement, dans des obligations à rendement élevé émises par des sociétés et dans d'autres titres productifs de revenu d'émetteurs de différents pays. Les placements indirects peuvent comprendre les placements dans des dérivés et dans des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs portera son attention surtout sur des obligations de sociétés et des titres de créance qui ont obtenu une note de BBB ou une note inférieure d'une agence de notation d'obligations nord-américaine reconnue. Le conseiller en valeurs choisit des titres dont la valeur fondamentale n'est pas, selon lui, prise en compte dans leur notation ni leurs rendements. Le fonds peut également investir dans des prêts bancaires, des obligations convertibles, des titres de créance à taux variable et des placements privés tels qu'ils sont autorisés par les règlements sur les valeurs mobilières. Le fonds peut également investir dans des obligations des marchés émergents. Ces placements peuvent être libellés en devises ou exposés aux risques liés à ces devises. Le conseiller en valeurs choisira l'échéance de chaque placement selon la situation des marchés. Le fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse et des fonds de placement à capital fixe.

Le conseiller en valeurs examine l'incidence des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique. Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, la durabilité des flux de trésorerie et la valeur de garantie, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse le risque lié au crédit et les notations de crédit;

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'obligations à rendement élevé CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible;
- analyse les taux d'intérêt et les courbes de rendement.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
 - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
 - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs du fonds utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'effectuer des ventes à découvert, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'obligations à rendement élevé CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 2 juillet 2021, 1444321 Ontario Limited, 2355425 Ontario Inc. et un investisseur étaient propriétaires d'environ 11,42 %, 19,83 % et 19,60 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds d'obligations à rendement élevé Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous désirez un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'obligations à rendement élevé CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	20,29	63,96	112,11	255,20
Série AT5	19,98	62,99	110,41	251,33
Série AT8	19,06	60,09	105,32	239,73
Série E	16,81	52,98	92,86	211,38
Série ET8	16,81	52,98	92,86	211,38
Série F	11,37	35,86	62,85	143,07
Série FT5	11,58	36,50	63,98	145,64
Série FT8	11,58	36,50	63,98	145,64
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société d'obligations à rendement élevé CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 80r20a*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 22 novembre 2006
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 27 novembre 2006
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 27 novembre 2006
Série IT8	Le 2 juin 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série W	Le 27 novembre 2006
Série WT5	Le 28 septembre 2007
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 80r20a.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Portefeuille géré est d'assurer un rendement mesuré provenant d'un portefeuille diversifié de titres de revenu et d'une exposition modeste aux titres de capitaux propres en vue d'atteindre une croissance mesurée du capital. Il vise à investir 80 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de revenu et 20 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par styles de placements, catégories d'actifs et régions géographiques. Ce portefeuille est généralement composé à environ 80 % de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et 20 % de titres de capitaux propres canadiens, américains et intercanadiens.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 80r20a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des titres des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 80r20a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 75,30 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Catégorie de société gestion du revenu Select. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié composé de titres de revenu et de titres de capitaux propres et conçu pour atteindre une croissance mesurée du capital;
- vous investissez à court terme et/ou à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	21,93	69,13	121,17	275,82
Série AT5	22,13	69,78	122,31	278,40
Série AT8	22,03	69,45	121,74	277,11
Série E	21,42	67,52	118,34	269,38
Série ET5	22,03	69,45	121,74	277,11
Série ET8	21,93	69,13	121,17	275,82
Série EF	10,25	32,30	56,62	128,89
Série EFT5	10,35	32,63	57,19	130,18
Série EFT8	9,84	31,01	54,36	123,73
Série F	12,30	38,77	67,95	154,67
Série FT5	12,19	38,44	67,38	153,38
Série FT8	11,99	37,80	66,25	150,80
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78
Série PT5	2,05	6,46	11,32	25,78
Série PT8	2,05	6,46	11,32	25,78
Série W	12,19	38,44	67,38	153,38
Série WT5	12,50	39,41	69,08	157,24

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portfeuille géré Select CI 80r20a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 70r30a*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 22 novembre 2006
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 27 novembre 2006
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 27 novembre 2006
Série IT8	Le 2 juin 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série W	Le 27 novembre 2006
Série WT8	Le 28 septembre 2007
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 70r30a.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Portefeuille géré est d'assurer un rendement moyen provenant d'un portefeuille diversifié de titres de revenu et une exposition modeste aux titres de capitaux propres en vue d'atteindre une croissance moyenne du capital. Il vise à investir 70 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de revenu et 30 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par styles de placements, catégories d'actifs et régions géographiques. Ce portefeuille est généralement composé à environ 70 % de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et 30 % de titres de capitaux propres canadiens, américains et intercanadiens.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 70r30a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des titres des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 70r30a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 64,71 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Catégorie de société gestion du revenu Select. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié composé de titres de revenu et de titres de capitaux propres et conçu pour atteindre une croissance mesurée du capital;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	22,54	71,07	124,57	283,56
Série AT5	22,65	71,39	125,14	284,85
Série AT8	22,85	72,04	126,27	287,42

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 70r30a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série E	21,42	67,52	118,34	269,38
Série ET5	21,52	67,84	118,91	270,67
Série ET8	21,01	66,22	116,08	264,22
Série EF	10,35	32,63	57,19	130,18
Série EFT5	10,45	32,95	57,76	131,47
Série EFT8	9,84	31,01	54,36	123,73
Série F	12,40	39,09	68,51	155,96
Série FT5	12,50	39,41	69,08	157,24
Série FT8	12,19	38,44	67,38	153,38
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78
Série PT5	2,15	6,78	11,89	27,07
Série PT8	1,95	6,14	10,76	24,49
Série W	12,40	39,09	68,51	155,96
Série WT8	12,50	39,41	69,08	157,24

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 70r30a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 60r40a*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 22 novembre 2006
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 27 novembre 2006
Série FT5	Le 22 décembre 2011
Série FT8	Le 23 décembre 2011
Série I	Le 27 novembre 2006
Série IT8	Le 2 juin 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série W	Le 27 novembre 2006
Série WT5	Le 28 septembre 2007
Série WT8	Le 28 septembre 2007
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 60r40a.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Portefeuille géré est d'assurer un rendement provenant d'un portefeuille diversifié et réparti entre titres de revenu et titres de capitaux propres, afin d'assurer la stabilité de la croissance à long terme. Il vise à investir 60 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de revenu et 40 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par styles de placements, catégories d'actifs et régions géographiques. Ce portefeuille est généralement composé à environ 60 % de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et 40 % de titres de capitaux propres canadiens, américains et intercanadiens.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 60r40a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des titres des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 60r40a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,36 %, 54,55 %, 13,87 % et 12,79 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Fonds de gestion d'actions canadiennes Select, de la Catégorie de société gestion du revenu Select, de la Catégorie de société gestion d'actions internationales Select et du Fonds de gestion d'actions américaines Select, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié composé de titres de revenu et de titres de capitaux propres et conçu pour une croissance stable à long terme;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 60r40a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,77	74,95	131,36	299,02
Série AT5	23,88	75,27	131,93	300,31
Série AT8	23,67	74,62	130,80	297,73
Série E	22,44	70,75	124,00	282,27
Série ET5	22,85	72,04	126,27	287,42
Série ET8	22,34	70,42	123,44	280,98
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série EFT5	11,48	36,18	63,42	144,36
Série EFT8	11,37	35,86	62,85	143,07
Série F	12,50	39,41	69,08	157,24
Série FT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série FT8	12,60	39,73	69,65	158,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,15	6,78	11,89	27,07
Série PT5	2,15	6,78	11,89	27,07
Série PT8	2,05	6,46	11,32	25,78
Série W	12,60	39,73	69,65	158,53
Série WT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série WT8	12,81	40,38	70,78	161,11

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 60r40a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 50r50a*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 22 novembre 2006
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 27 novembre 2006
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 27 novembre 2006
Série IT8	Le 2 juin 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série W	Le 27 novembre 2006
Série WT8	Le 28 septembre 2007
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 50r50a.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Portefeuille géré est d'assurer un rendement provenant d'un portefeuille diversifié et réparti à parts plus ou moins égales entre titres de revenu et titres de capitaux propres, afin d'assurer la stabilité de la croissance à long terme. Il vise à investir 50 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de revenu et 50 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par styles de placements, catégories d'actifs et régions géographiques. Ce portefeuille est généralement composé à environ 50 % de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et 50 % de titres de capitaux propres canadiens, américains et intercanadiens.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 50r50a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des titres des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 50r50a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 15,63 %, 39,68 %, 17,90 % et 17,09 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Fonds de gestion d'actions canadiennes Select, de la Catégorie de société gestion du revenu Select, de la Catégorie de société gestion d'actions internationales Select et du Fonds de gestion d'actions américaines Select, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié composé presque également de titres de revenu et de titres de capitaux propres et conçu pour une croissance stable à long terme;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,67	74,62	130,80	297,73
Série AT5	23,57	74,30	130,23	296,45
Série AT8	23,67	74,62	130,80	297,73
Série E	22,75	71,72	125,70	286,13
Série ET5	21,83	68,81	120,61	274,53
Série ET8	21,83	68,81	120,61	274,53
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série EFT5	10,76	33,92	59,45	135,33
Série EFT8	11,07	34,89	61,15	139,20
Série F	12,50	39,41	69,08	157,24
Série FT5	12,50	39,41	69,08	157,24
Série FT8	12,40	39,09	68,51	155,96
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,15	6,78	11,89	27,07
Série PT5	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT8	2,15	6,78	11,89	27,07
Série W	12,40	39,09	68,51	155,96
Série WT8	12,40	39,09	68,51	155,96

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 50r50a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 40r60a*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 22 novembre 2006
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 27 novembre 2006
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 27 novembre 2006
Série IT8	Le 2 juin 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série W	Le 27 novembre 2006
Série WT5	Le 28 septembre 2007
Série WT8	Le 28 septembre 2007
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 40r60a.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Portefeuille géré est d'assurer un équilibre entre le revenu et la croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres de revenu. Il vise à investir 40 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de revenu et 60 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par styles de placements, catégories d'actifs et régions géographiques. Ce portefeuille est généralement composé à environ 40 % de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et 60 % de titres de capitaux propres canadiens, américains et intercanadiens.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 40r60a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des titres des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 40r60a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 20,43 %, 30,30 %, 19,95 % et 19,69 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres, du Fonds de gestion d'actions canadiennes Select, de la Catégorie de société gestion du revenu Select, de la Catégorie de société gestion d'actions internationales Select et du Fonds de gestion d'actions américaines Select, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, de titres de revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 40r60a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,57	74,30	130,23	296,45
Série AT5	23,57	74,30	130,23	296,45
Série AT8	23,77	74,95	131,36	299,02
Série E	22,44	70,75	124,00	282,27
Série ET5	23,06	72,69	127,40	290,00
Série ET8	22,34	70,42	123,44	280,98
Série EF	11,48	36,18	63,42	144,36
Série EFT5	10,76	33,92	59,45	135,33
Série EFT8	11,07	34,89	61,15	139,20
Série F	12,40	39,09	68,51	155,96
Série FT5	12,40	39,09	68,51	155,96
Série FT8	12,50	39,41	69,08	157,24
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,15	6,78	11,89	27,07
Série PT5	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT8	2,15	6,78	11,89	27,07
Série W	12,40	39,09	68,51	155,96
Série WT5	11,68	36,83	64,55	146,93
Série WT8	12,81	40,38	70,78	161,11

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portfeuille géré Select CI 40r60a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 30r70a*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 22 novembre 2006
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 27 novembre 2006
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 27 novembre 2006
Série IT8	Le 2 juin 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série W	Le 27 novembre 2006
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 30r70a.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Portefeuille géré est d'assurer un rendement provenant d'un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et d'une exposition modeste aux titres de revenu en vue d'atténuer le risque de volatilité à court terme. Il vise à investir 30 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de revenu et 70 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par styles de placements, catégories d'actifs et régions géographiques. Ce portefeuille est généralement composé à environ 70 % de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et 30 % de titres de capitaux propres canadiens, américains et intercanadiens.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 30r70a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des titres des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 30r70a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 24,67 %, 20,26 %, 23,51 % et 23,94 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Fonds de gestion d'actions canadiennes Select, de la Catégorie de société gestion du revenu Select, de la Catégorie de société gestion d'actions internationales Select et du Fonds de gestion d'actions américaines Select, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres avec une exposition modeste aux titres de revenu en vue d'atténuer le risque de volatilité à court terme;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 30r70a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,29	76,56	134,20	305,47
Série AT5	24,80	78,18	137,03	311,91
Série AT8	24,08	75,92	133,06	302,89
Série E	23,36	73,65	129,10	293,87
Série ET5	22,95	72,36	126,83	288,71
Série ET8	23,26	73,33	128,53	292,58
Série EF	12,09	38,12	66,81	152,09
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,40	39,09	68,51	155,96
Série F	13,12	41,35	72,48	164,98
Série FT8	13,12	41,35	72,48	164,98
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64
Série W	13,12	41,35	72,48	164,98

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 30r70a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 20r80a*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 22 novembre 2006
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 27 novembre 2006
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 27 novembre 2006
Série IT8	Le 2 juin 2011
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série W	Le 27 novembre 2006
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 20r80a.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Portefeuille géré est d'assurer un rendement provenant d'un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et d'une exposition modeste aux titres de revenu en vue d'atténuer le risque de volatilité à court terme. Il vise à investir 20 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de revenu et 80 % de son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par styles de placements, catégories d'actifs et régions géographiques. Ce portefeuille est généralement composé à environ 20 % de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et 80 % de titres de capitaux propres canadiens, américains et intercanadiens.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 20r80a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des titres des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 20r80a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 29,42 %, 10,28 %, 27,42 % et 29,27 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds de gestion d'actions canadiennes Select, de la Catégorie de société gestion du revenu Select, de la Catégorie de société gestion d'actions internationales Select et du Fonds de gestion d'actions américaines Select, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres avec une exposition modeste aux titres de revenu en vue d'atténuer le risque de volatilité à court terme;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,08	75,92	133,06	302,89
Série AT5	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT8	24,18	76,24	133,63	304,18
Série E	23,57	74,30	130,23	296,45
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,59	77,53	135,89	309,33
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,12	41,35	72,48	164,98
Série FT8	13,32	42,00	73,61	167,56
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64
Série W	13,01	41,03	71,91	163,69

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 20r80a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 100a*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 22 novembre 2006
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 27 novembre 2006
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 27 novembre 2006
Série IT5	Le 28 septembre 2007
Série IT8	Le 28 septembre 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 30 juillet 2013
Série OT8	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série W	Le 27 novembre 2006
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société Portefeuille géré Select 100a.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Portefeuille géré est d'assurer un rendement provenant d'un portefeuille de titres de capitaux propres dont la diversification stratégique recherche une croissance maximale du capital à long terme. Il vise à investir son actif dans des OPC qui investissent surtout dans des titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par styles de placements, catégories d'actifs et régions géographiques. Le conseiller en valeurs a l'intention d'investir la quasi-totalité de l'actif du fonds dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et intercanadiens.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 100a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des titres des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 100a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,37 %, 32,58 %, 30,21 % et 33,37 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro, du Fonds de gestion d'actions canadiennes Select, de la Catégorie de société gestion d'actions internationales Select et du Fonds de gestion d'actions américaines Select, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,80	78,18	137,03	311,91
Série AT5	25,62	80,76	141,56	322,22
Série AT8	25,93	81,73	143,26	326,09
Série E	22,85	72,04	126,27	287,42
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,30	38,77	67,95	154,67
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT5	14,14	44,58	78,14	177,87
Série FT8	14,04	44,26	77,57	176,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT5	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT5	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT8	2,46	7,75	13,59	30,93
Série W	13,73	43,29	75,87	172,71

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société Portefeuille géré Select CI 100a*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 7 novembre 2005
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 30 décembre 2005
Série I	Le 22 mars 2006
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série V	Le 17 septembre 2010
Série W	Le 30 décembre 2005
Série Y	Le 17 septembre 2010
Série Z	Le 17 septembre 2010
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseillers en valeurs	CI Global Investments Inc. QV Investors Inc.

*Auparavant, Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

Le principal objectif de placement du fonds est d'obtenir une croissance du capital au moyen de placements directs ou indirects, principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres surtout de sociétés canadiennes qui, selon les conseillers en valeurs, représentent une bonne valeur et ont un potentiel de rendement global positif. Les titres apparentés à des titres de capitaux propres comprennent des actions privilégiées convertibles, des titres de créance convertibles, des bons de souscription, ainsi que des titres d'organismes de placement collectif et d'autres structures de placement analogues.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds fait appel à plusieurs styles et à plusieurs gestionnaires, une approche selon laquelle il est en fait géré par plus d'un gestionnaire de portefeuille ou plus d'une équipe de gestion de portefeuille, qui ont chacun un style de placement distinct. Cette approche favorise la diversification du risque associé à la méthode et au style de placement d'un seul gestionnaire de portefeuille ou d'une seule équipe de gestion de portefeuille.

Chaque conseiller en valeurs choisit séparément un panier diversifié de titres qui présentent des caractéristiques de base, de dynamisme, de valeur ou de faible capitalisation. Des techniques comme celle de l'analyse fondamentale peuvent être utilisées pour évaluer l'intérêt de nouvelles occasions de placement et des avoirs courants. Les actifs du fonds devraient être investis dans des titres diversifiés relevant de différents secteurs d'activité.

Lorsqu'ils décident d'acheter ou de vendre un placement, les conseillers en valeurs évaluent si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Les conseillers en valeurs peuvent également décider d'investir l'actif du fonds dans des titres de sociétés étrangères. Les placements dans les titres de sociétés étrangères devraient, en règle générale, s'élever à moins de 10 % de l'actif du fonds.

CI Investments Inc. choisit les conseillers en valeurs et est également responsable de surveiller leur rendement et les caractéristiques de leur portefeuille. Lorsqu'elle surveille les caractéristiques du fonds, CI Investments Inc. examine, entre autres critères, le ratio cours/bénéfice, le ratio cours/valeur comptable, la croissance du revenu, la croissance du bénéfice par action et la capitalisation boursière moyenne du portefeuille de titres global du fonds. Le fonds devrait être largement diversifié, ce qui signifie qu'il n'adoptera pas un style privilégiant surtout la valeur ou encore privilégiant surtout la croissance. CI Investments Inc., en tant qu'administrateur du programme SPS, peut remplacer un conseiller en valeurs ou répartir différemment les conseillers en valeurs du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, les conseillers en valeurs utilisent la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'ils achètent ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, les conseillers en valeurs peuvent investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les conseillers en valeurs peuvent également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des dividendes imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de*

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, un fonds que nous gérons était propriétaire d'environ 14,48 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 14,09 %, 15,57 % et 17,54 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du FNB Indice Morningstar Canada Momentum CI, du FNB Indice Morningstar Canada Valeur CI et du iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série E	23,98	75,59	132,50	301,60
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	13,42	42,32	74,18	168,84
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série V	11,99	37,80	66,25	150,80
Série W	13,53	42,64	74,74	170,13
Série Y	12,09	38,12	66,81	152,09
Série Z	23,47	73,98	129,67	295,16

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société gestion du revenu Select CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 14 juillet 2010
Série AT5	Le 17 septembre 2010
Série AT8	Le 17 septembre 2010
Série E	Le 27 juillet 2011
Série ET5	Le 31 octobre 2011
Série ET8	Le 31 octobre 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série EFT5	Le 27 novembre 2014
Série EFT8	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 17 septembre 2010
Série FT5	Le 17 septembre 2010
Série FT8	Le 17 septembre 2010
Série I	Le 17 septembre 2010
Série IT5	Le 17 septembre 2010
Série IT8	Le 17 septembre 2010
Série O	Le 27 juillet 2011
Série OT5	Le 31 octobre 2011
Série OT8	Le 31 octobre 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT5	Le 1 ^{er} mai 2017
Série PT8	Le 1 ^{er} mai 2017
Série U	Le 17 septembre 2010
Série V	Le 17 septembre 2010
Série W	Le 17 septembre 2010
Série WT5	Le 17 septembre 2010
Série Y	Le 17 septembre 2010
Série Z	Le 17 septembre 2010
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société gestion du revenu Select.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement de ce fonds est de procurer une exposition à un portefeuille diversifié composé de titres générant un revenu comme s'il détenait des titres de fonds générant des revenus multiples. Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada et à l'échelle mondiale. Le fonds peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans d'autres titres générant un revenu, tels que des actions privilégiées, des actions ordinaires et des titres de sociétés de placement immobilier. Le fonds effectuera ses placements principalement en investissant dans d'autres OPC, soit directement soit en ayant recours à des produits dérivés, et le fonds peut détenir directement des titres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion du revenu Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par styles de placements, catégories d'actifs et régions géographiques. Le conseiller en valeurs a l'intention d'investir la quasi-totalité de l'actif du fonds dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des titres des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion du revenu Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds de revenu CI. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez toucher un revenu;
- vous investissez à court terme et/ou à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	20,80	65,58	114,94	261,65
Série AT5	20,80	65,58	114,94	261,65
Série AT8	21,01	66,22	116,08	264,22
Série E	20,39	64,29	112,68	256,49
Série ET5	20,08	63,32	110,98	252,62
Série ET8	20,19	63,64	111,55	253,91
Série EF	9,12	28,75	50,39	114,71
Série EFT5	8,92	28,10	49,26	112,13
Série EFT8	8,81	27,78	48,70	110,84
Série F	9,43	29,72	52,09	118,58
Série FT5	9,12	28,75	50,39	114,71
Série FT8	9,33	29,40	51,53	117,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT5	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série PT5	1,95	6,14	10,76	24,49
Série PT8	1,95	6,14	10,76	24,49
Série U	15,58	49,10	86,07	195,91
Série V	8,20	25,84	45,30	103,11
Série W	9,33	29,40	51,53	117,29
Série WT5	9,53	30,04	52,66	119,87
Série Y	8,40	26,49	46,43	105,69
Série Z	19,67	62,02	108,72	247,47

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion du revenu Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société gestion d'actions internationales Select CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 7 novembre 2005
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 30 décembre 2005
Série I	Le 22 mars 2006
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série V	Le 17 septembre 2010
Série W	Le 30 décembre 2005
Série Y	Le 17 septembre 2010
Série Z	Le 17 septembre 2010
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseillers en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC Black Creek Investment Management Inc. CI Global Investments Inc.

*Auparavant, Catégorie de société gestion d'actions internationales Select.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

Le principal objectif de placement du fonds est d'obtenir une croissance du capital au moyen de placements directs ou indirects, principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres d'émetteurs intercanadiens qui, selon les conseillers en valeurs, représentent une bonne valeur et ont un potentiel de rendement global favorable. Une partie des actifs peut être investie dans des sociétés qui sont situées dans des pays de marchés émergents ou qui sont fortement exposées à leur économie. Les titres apparentés à des titres de capitaux propres comprennent des actions privilégiées convertibles, des titres de créance convertibles, des bons de souscription, ainsi que des titres d'organismes de placement collectif et d'autres structures de placement analogues.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds fait appel à plusieurs styles et à plusieurs gestionnaires, une approche selon laquelle il est en fait géré par plus d'un gestionnaire de portefeuille ou plus d'une équipe de gestion de portefeuille, qui ont chacun un style de placement distinct. Cette approche favorise la diversification du risque associé à la méthode et au style de placement d'un seul gestionnaire de portefeuille ou d'une seule équipe de gestion de portefeuille.

Chaque conseiller en valeurs choisit séparément un panier diversifié de titres qui présentent des caractéristiques de base, de croissance ou de valeur. Des techniques comme celle de l'analyse fondamentale peuvent être utilisées pour évaluer l'intérêt de nouvelles occasions de placement et des avoirs courants. Les actifs du fonds devraient être investis dans des titres diversifiés relevant de différents secteurs d'activité.

Lorsqu'ils décident d'acheter ou de vendre un placement, les conseillers en valeurs évaluent si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions internationales Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

CI Investments Inc. choisit les conseillers en valeurs et est également responsable de surveiller leur rendement et les caractéristiques de leur portefeuille. Lorsqu'elle surveille les caractéristiques du fonds, CI Investments Inc. examine, entre autres critères, le ratio cours/bénéfice, le ratio cours/valeur comptable, la croissance du revenu, la croissance du bénéfice par action et la capitalisation boursière moyenne du portefeuille de titres global du fonds. Le fonds devrait être largement diversifié, ce qui signifie qu'il n'adoptera pas un style privilégiant surtout la valeur ou encore privilégiant surtout la croissance. CI Investments Inc., en tant qu'administrateur du programme SPS, peut remplacer un conseiller en valeurs ou répartir différemment les conseillers en valeurs du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, les conseillers en valeurs utilisent la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'ils achètent ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, les conseillers en valeurs peuvent investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les conseillers en valeurs peuvent également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des dividendes imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de placement le fonds fait-il? - Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions internationales Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, un fonds que nous gérons était propriétaire d'environ 12,33 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions internationales;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	23,98	75,59	132,50	301,60
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions internationales Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société gestion d'actions internationales Select CI*

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série V	12,19	38,44	67,38	153,38
Série W	13,73	43,29	75,87	172,71
Série Y	12,30	38,77	67,95	154,67
Série Z	23,67	74,62	130,80	297,73

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions internationales Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société gestion d'actions américaines Select CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création	
Série A	Le 7 novembre 2005
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 30 décembre 2005
Série I	Le 22 mars 2006
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 ^{er} mai 2017
Série V	Le 17 septembre 2010
Série W	Le 30 décembre 2005
Série Y	Le 17 septembre 2010
Série Z	Le 17 septembre 2010
Type de titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseillers en valeurs	Epoch Investment Partners, Inc. Picton Mahoney Asset Management Wellington Management Canada ULC

*Auparavant, Catégorie de société gestion d'actions américaines Select.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

Le principal objectif de placement du fonds est d'obtenir une croissance du capital au moyen de placements directs ou indirects, principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres inscrits sur les principaux marchés boursiers des États-Unis qui, selon les conseillers en valeurs, représentent une bonne valeur et ont un potentiel de rendement global positif. Les titres apparentés à des titres de capitaux propres comprennent des actions privilégiées convertibles, des titres de créance convertibles, des bons de souscription, ainsi que des titres d'organismes de placement collectif et d'autres structures de placement analogues.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds fait appel à plusieurs styles et à plusieurs gestionnaires, une approche selon laquelle il est en fait géré par plus d'un gestionnaire de portefeuille ou plus d'une équipe de gestion de portefeuille, qui ont chacun un style de placement distinct. Cette approche favorise la diversification du risque associé à la méthode et au style de placement d'un seul gestionnaire de portefeuille ou d'une seule équipe de gestion de portefeuille.

Chaque conseiller en valeurs choisit séparément un panier diversifié de titres qui présentent des caractéristiques de base, de croissance, de valeur ou de faible capitalisation. Des techniques comme celle de l'analyse fondamentale peuvent être utilisées pour évaluer l'intérêt de nouvelles occasions de placement et des avoirs courants. Les actifs du fonds devraient être investis dans des titres diversifiés relevant de différents secteurs d'activité.

Lorsqu'ils décident d'acheter ou de vendre un placement, les conseillers en valeurs évaluent si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions américaines Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

CI Investments Inc. choisit les conseillers en valeurs et est également responsable de surveiller leur rendement et les caractéristiques de leur portefeuille. Lorsqu'elle surveille les caractéristiques du fonds, CI Investments Inc. examine, entre autres critères, le ratio cours/bénéfice, le ratio cours/valeur comptable, la croissance du revenu, la croissance du bénéfice par action et la capitalisation boursière moyenne du portefeuille de titres global du fonds. Le fonds devrait être largement diversifié, ce qui signifie qu'il n'adoptera pas un style privilégiant surtout la valeur ou encore privilégiant surtout la croissance. CI Investments Inc., en tant qu'administrateur du programme SPS, peut remplacer un conseiller en valeurs ou répartir différemment les conseillers en valeurs du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- se protéger contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements, et contre le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, les conseillers en valeurs utilisent la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'ils achètent ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, les conseillers en valeurs peuvent investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les conseillers en valeurs peuvent également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des dividendes imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document - Quels types de placement le fonds fait-il? - Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions américaines Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, un fonds que nous gérons était propriétaire d'environ 10,81 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions américaines;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser des dividendes imposables ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, chaque trimestre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	23,98	75,59	132,50	301,60
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série F	13,42	42,32	74,18	168,84
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions américaines Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Catégorie de société gestion d'actions américaines Select CI*

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série V	12,09	38,12	66,81	152,09
Série W	13,73	43,29	75,87	172,71
Série Y	12,19	38,44	67,38	153,38
Série Z	23,57	74,30	130,23	296,45

Le présent document donne des renseignements précis sur la Catégorie de société gestion d'actions américaines Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Fonds de lancement Select CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Marché monétaire
Date de création	
Série A	Le 7 novembre 2005
Série F	Le 30 décembre 2005
Série I	Le 22 mars 2006
Série W	Le 30 décembre 2005
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

*Auparavant, *Fonds de lancement Select*.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de préserver le capital et de maintenir la liquidité tout en obtenant un revenu nominal.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu pour offrir aux investisseurs une porte d'entrée efficace dans la solution de portefeuilles personnalisés, la Série Portefeuilles Select CI, en vue d'acquérir des actions selon la répartition entre les organismes de placement collectif indiqués dans vos documents concernant la Série Portefeuilles Select CI ou l'attribution de souscription initiale choisie pour les portefeuilles personnalisés, selon le cas. Chaque placement dans des parts de ce Fonds Select sera temporaire et donnera lieu à une substitution.

Il investit principalement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que dans des instruments du marché monétaire qui viennent à échéance dans moins de 365 jours. Le fonds investit dans :

- des fonds déposés auprès d'établissements bancaires canadiens;
- les titres de créance à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, d'une province ou leurs organismes;
- les billets de trésorerie et d'autres titres de créance à court terme de qualité supérieure de sociétés et de banques canadiennes.

Afin de générer un revenu additionnel, le fonds peut conclure des opérations de prêt et de mise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment ceux que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de lancement Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- la fluctuation de la valeur
- le risque lié au crédit
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, le gestionnaire était propriétaire d'environ 87,14 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez une structure temporaire pour investir votre argent en attendant de le placer dans d'autres Fonds Select;
- vous participez au programme SPS;
- votre tolérance au risque est faible.

Le fonds n'est offert que dans le cadre du programme SPS et vise à faciliter les opérations d'achat d'actions des autres Fonds Select faisant partie du programme.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds calcule le revenu, s'il y a lieu, et le crédite aux comptes des porteurs de parts à la fin de chaque jour ouvrable, le cas échéant. Le fonds distribue son revenu mensuellement, s'il y a lieu, et ses gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), en décembre. Seules des distributions nominales, s'il y a lieu, devraient être versées, vu la nature temporaire des placements du fonds. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	0,00	0,00	0,00	0,00
Série F	0,00	0,00	0,00	0,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série W	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de lancement Select CI*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2021. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

CI Gestion mondiale d'actifs
2, rue Queen Est
Vingtième étage
Toronto (Ontario) M5C 3G7

À compter du 1^{er} août 2021 ou vers cette date, l'adresse sera le 15, rue York, deuxième étage, Toronto (Ontario) M5J 0A3.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des fonds dans la notice annuelle, l'aperçu du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils font également partie intégrante du présent document, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1 800 792-9355, en envoyant un courriel à servicefrancais@ci.com ou en vous adressant à votre représentant.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant le fonds, y compris les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Internet de CI Investments Inc. au www.ci.com/fr ou à l'adresse www.sedar.com.

CI Gestion mondiale d'actifs est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

Pour demander que le présent document vous soit envoyé dans un format différent, veuillez communiquer avec nous par l'intermédiaire de notre site Web, www.ci.com/fr, ou par téléphone, au 1 800 792-9355.

Catégorie de société